

ANNUAL REPORT OF THE
FIREFIGHTERS' COMPENSATION ACT DISABILITY FUND

ANNUAL REPORT
RAPPORT ANNUEL **2011**

CAISSE D'INDEMNISATION ÉTABLIE EN VERTU
DE LA LOI SUR L'INDEMNISATION DES POMPIERS

TRANSMITTAL LETTER

The Honourable Martine Coulombe
Minister of Post-Secondary Education, Training and Labour
Province of New Brunswick

Dear Minister Coulombe:

I am pleased to submit to you the third Annual Report of the *Firefighters' Compensation Act's* Disability Fund, for the 2011 fiscal year.

Respectfully submitted,



Sharon E. Tucker
Chairperson, Board of Directors
WorkSafeNB

FIREFIGHTERS' COMPENSATION ACT DISABILITY FUND'S ANNUAL REPORT 2011

Published by:
WorkSafeNB
1 Portland Street
P.O. Box 160
Saint John, N.B. E2L 3X9
Canada

www.worksafenb.ca

March 2012
ISBN 978-1-927420-01-0
ISSN 1923-1377

Printed in New Brunswick

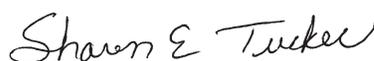
LETTRE DE PRÉSENTATION

L'honorable Martine Coulombe
Ministre de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail
Province du Nouveau-Brunswick

Madame la Ministre,

J'ai l'honneur de vous présenter le troisième rapport annuel de la caisse d'indemnisation établie en vertu de la *Loi sur l'indemnisation des pompiers* pour l'exercice financier 2011.

Veuillez recevoir, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Sharon E. Tucker
Présidente du conseil d'administration
Travail sécuritaire NB

RAPPORT ANNUEL DE LA CAISSE D'INDEMNISATION ÉTABLIE EN VERTU DE LA LOI SUR L'INDEMNISATION DES POMPIERS 2011

Publié par :
Travail sécuritaire NB
1, rue Portland
Case postale 160
Saint John (N.-B.) E2L 3X9
Canada

www.travailsecuritairenb.ca

Mars 2012
ISBN 978-1-927420-01-0
ISSN 1923-1377

Imprimé au Nouveau-Brunswick

TABLE OF CONTENTS

Management Discussion and Analysis of 2011 Financial Statements and Operating Results	2
Management's Responsibility for Financial Reporting	14
Actuarial Statement of Opinion	16
Auditors' Report	18
Financial Statements	20
Historical Financial Statements	68

TABLE DES MATIÈRES

Rapport de gestion sur les états financiers et résultats d'exploitation 2011	2
Responsabilité de la direction en matière d'information financière	15
Énoncé d'opinion	17
Rapport des vérificateurs	19
États financiers	21
États financiers historiques	69

MANAGEMENT DISCUSSION AND ANALYSIS OF 2011 FINANCIAL STATEMENTS AND OPERATING RESULTS

The Management Discussion and Analysis (MD&A) provides management's perspective on key issues that affect the current and future performance of the *Firefighter's Compensation Act* Disability Fund (the "Disability Fund"). The MD&A, prepared as at March 12, 2012, should be read in conjunction with the audited financial statements and supporting notes for the year ended December 31, 2011.

FIREFIGHTERS' COMPENSATION ACT

The *Firefighters' Compensation Act* (the "FC Act") received Royal Assent on June 19, 2009 and created a Disability Fund to provide benefits to employed and volunteer firefighters who:

- Are disabled by or die from a heart attack that occurs within 24 hours after attendance at an emergency response scene in his or her capacity as a firefighter, or
- Are disabled by or die from a prescribed disease, and
 - have served as a firefighter for a minimum period prescribed by regulation;
 - have been regularly exposed to the hazards of a fire scene in their capacity as a firefighter, other than a forest fire scene, throughout that period of service.

RAPPORT DE GESTION SUR LES ÉTATS FINANCIERS ET RÉSULTATS D'EXPLOITATION 2011

Le rapport de gestion représente le compte rendu de la direction portant sur les questions clés qui ont des répercussions sur le rendement actuel et futur de la caisse d'indemnisation établie en vertu de la *Loi sur l'indemnisation des pompiers* (la « caisse d'indemnisation »). Le lecteur est invité à lire la section qui suit, établie au 12 mars 2012, conjointement avec les états financiers vérifiés et les notes afférentes aux états financiers pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2011.

LOI SUR L'INDEMNISATION DES POMPIERS

La *Loi sur l'indemnisation des pompiers* a reçu la sanction royale le 19 juin 2009 et a établi la caisse d'indemnisation afin de prévoir le versement de prestations aux pompiers rémunérés et volontaires qui :

- succombent à une crise cardiaque qu'ils ont subie dans les vingt-quatre heures après avoir répondu à une urgence comme pompier ou deviennent invalides à la suite d'une telle crise cardiaque;
- succombent à une maladie reconnue ou deviennent invalides à la suite d'une maladie reconnue et les sous-alinéas qui suivent s'appliquent à eux :
 - ils ont été pompiers pour au moins la période prescrite par règlement;
 - au cours de cette période, ils ont, en tant que pompier, régulièrement été exposés aux dangers inhérents aux incendies autres que les incendies de forêt.

The prescribed diseases and lengths of service are:

Diseases and Conditions	Length of Service
Primary site brain cancer	10 years
Primary site bladder cancer	15 years
Primary site colorectal cancer	20 years
Primary site oesophageal cancer	25 years
A primary leukemia	5 years
Primary site lung cancer (in a person who has not smoked cigarettes for a minimum of 10 years before the initial diagnosis)	15 years
Primary site kidney cancer	20 years
A primary non-Hodgkin's lymphoma	20 years
Primary site testicular cancer	20 years
Primary site ureter cancer	15 years

Benefits payable to claimants qualifying under the *FC Act* generally mirror those offered under the *Workers' Compensation Act*. The major difference is that services provided under the *Medical Services Payment Act* and the *Hospital Services Act* are rendered under those acts rather than the *FC Act*.

The *FC Act* recognizes that there is not necessarily a relationship between the disease and the occupation as a firefighter. Regardless of whether a relationship is established, the *FC Act* presumes that the disease is linked to the occupation.

Les maladies reconnues et la durée minimale de service sont les suivantes :

Maladies et conditions	Durée minimale de service
Cancer primitif du cerveau	10 ans
Cancer primitif de la vessie	15 ans
Cancer colorectal primitif	20 ans
Cancer primitif de l'œsophage	25 ans
Leucémie primitive	5 ans
Cancer primitif du poumon (chez une personne qui n'a pas fumé de cigarettes depuis au moins 10 ans)	15 ans
Cancer primitif du rein	20 ans
Lymphome primitif non-hodgékien	20 ans
Cancer primitif du testicule	20 ans
Cancer primitif de l'uretère	15 ans

Les prestations payables aux ayants droit admissibles en vertu de la *Loi sur l'indemnisation des pompiers* ressemblent habituellement à celles versées en vertu de la *Loi sur les accidents du travail*. La principale différence est que les services fournis en vertu de la *Loi sur le paiement des services médicaux* et de la *Loi sur les services hospitaliers* relèvent de ces lois et non de la *Loi sur l'indemnisation des pompiers*.

La *Loi sur l'indemnisation des pompiers* reconnaît qu'il n'existe pas nécessairement de lien entre la maladie et la profession de pompier. Qu'un lien soit établi ou non, la *Loi* présume que la maladie est liée à la profession.

FORWARD-LOOKING STATEMENTS

This report contains forward-looking statements about certain matters that are by their nature subject to many risks and uncertainties, which may cause actual results to differ materially from the statements made herein. Forward-looking statements include, but are not limited to, objectives, strategies, and targeted and expected financial results. Risks and uncertainties include, but are not limited to, changing market factors or conditions; changes in legislation; changes in accounting standards; the ability to retain and recruit qualified personnel; and other risks, known or unknown. The reader is hereby cautioned not to place undue reliance on these forward-looking statements.

INTERNATIONAL FINANCIAL REPORTING STANDARDS (IFRS)

In February 2008, the Canadian Accounting Standards Board (AcSB) confirmed that publicly accountable enterprises would be required to adopt International Financial Reporting Standards (IFRS). The Disability Fund adopted IFRS effective for interim and annual periods beginning January 1, 2011, including the preparation and reporting of one year of comparative figures.

There were no quantitative impacts for the Disability Fund, although there is significant expanded disclosure for benefits liabilities, particularly with respect to actuarial assumptions and methods. Moving forward, the International Accounting Standards Board (IASB) has been working on a project that will likely result in significant changes to IFRS 4 – Insurance Contracts. These changes may have a material impact on the Disability Fund's financial statements. The nature of the changes and possible implementation date remain uncertain.

ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Le présent rapport contient des énoncés prospectifs relativement à certaines questions qui sont, en raison de leur nature, assujetties à de nombreux risques et à de nombreuses incertitudes, qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent considérablement des énoncés présentés dans le présent rapport. Ces énoncés comprennent entre autres les objectifs, les stratégies, ainsi que les résultats financiers visés et prévus. Les risques et les incertitudes comprennent entre autres l'évolution des conditions ou des facteurs liés au marché; les modifications législatives; les modifications de conventions comptables; la capacité de retenir et de recruter des employés compétents; et d'autres risques connus ou inconnus. Le lecteur est donc prié de ne pas accorder trop d'importance à ces énoncés prospectifs.

TRANSITION AUX NORMES INTERNATIONALES D'INFORMATION FINANCIÈRE (IFRS)

En février 2008, le Conseil des normes comptables du Canada a confirmé que les entreprises ayant une obligation publique de rendre des comptes seraient tenues d'adopter les normes internationales d'information financière (IFRS). La caisse d'indemnisation a adopté les IFRS pour les états financiers intermédiaires et annuels à compter du 1^{er} janvier 2011, y compris la préparation et la communication de chiffres comparatifs pour un exercice.

La conversion n'a pas eu d'incidence quantitative sur la caisse d'indemnisation, bien qu'il y ait des obligations élargies quant aux informations sur les engagements au titre des prestations, surtout en ce qui a trait aux hypothèses actuarielles et aux méthodes d'évaluation. Le Conseil des normes comptables internationales travaille à un projet qui entraînera probablement des changements importants à IFRS 4 *Contrats d'assurance*. Ces modifications pourraient avoir une incidence importante sur les états financiers de la caisse d'indemnisation. La nature des modifications et la date possible de leur mise en œuvre demeurent incertaines.

OVERVIEW OF 2011 FINANCIAL RESULTS

Assessments levied totalled \$1.85 million (2010 – \$1.84 million). When combined with \$88,000 (2010 – \$41,000) in investment income, the total income for 2011 was \$1.94 million (2010 – \$1.88 million). Total expenses were \$1.73 million (2010 – \$0.75 million), resulting in a surplus of \$0.21 million (2010 – \$1.13 million) for 2011. These operating results improved the funded position to 18.9% (2010 – 9.2%).

FUNDING POLICY

Under the *FC Act*, a minimum funding level of 100% is required with any shortfall to be recovered over a period of 20 years. The assessment revenue raised in any year from municipalities, rural communities, and local service districts (“LSDs”) may include or be reduced by an amount designed to allow the *FC Act* Disability Fund to attain its funding requirement. However, for the period from 2011 to 2014, the total amount levied per person per year shall not exceed \$444. The funded ratio at December 31, 2011 was 18.9% (2010 – 9.2%)

KEY FINANCIAL DRIVERS

Employment and Exposure

Entitlement to benefits under the *FC Act* arises from employment as a firefighter or service as a volunteer firefighter. For the prescribed diseases, the period of service required for entitlement to benefits ranges from five years through 25 years. Thus, firefighters in New Brunswick are currently providing service that may result in exposure that will lead to a benefit entitlement many years in the future. Conversely, claims currently presented for the prescribed diseases will have arisen from exposures that occurred over a period of years in the past.

APERÇU DES RÉSULTATS FINANCIERS DE 2011

Les cotisations perçues se sont chiffrées à 1,85 million de dollars (2010 – 1,84 million de dollars). Lorsqu’on ajoute cette somme au revenu de placements de 88 000 \$ (2010 – 41 000 \$), le total du revenu en 2011 s’est élevé à 1,94 million de dollars (2010 – 1,88 million de dollars). Le total des dépenses était de 1,73 million de dollars (2010 – 0,75 million de dollars), ce qui représente un excédent de 0,21 million de dollars en 2011 (2010 – 1,13 million de dollars). Ces résultats d’exploitation ont amélioré la position de capitalisation pour se chiffrer à 18,9 % (2010 – 9,2 %).

POLITIQUE DE CAPITALISATION

En vertu de la *Loi sur l’indemnisation des pompiers*, un niveau de capitalisation minimum de 100 % est exigé, avec toute insuffisance devant être récupérée sur une période de 20 ans. Le revenu des cotisations qui est tiré pendant une année auprès des municipalités, des communautés rurales et des districts de services locaux peut comprendre un montant ou en être réduit afin de permettre à la caisse d’indemnisation établie en vertu de la *Loi* d’atteindre ses besoins de capitalisation. Cependant, de 2011 à 2014, la cotisation annuelle demandée par personne ne peut être supérieure à 444 \$. Le pourcentage de capitalisation au 31 décembre 2011 s’est chiffré à 18,9 % (2010 – 9,2 %).

FACTEURS OPÉRATIONNELS CLÉS

Emplois et expositions

Pour être admissible à des prestations en vertu de la *Loi*, il faut occuper un emploi de pompier ou être un pompier volontaire. Pour les maladies reconnues, la durée de service afin d’être admissible à des prestations varie entre 5 et 25 ans. Ainsi, les pompiers néo-brunswickois offrent actuellement des services susceptibles de causer une exposition pouvant donner droit à des prestations dans de nombreuses années. Par ailleurs, les réclamations présentées de nos jours pour des maladies reconnues découlent d’expositions survenues sur plusieurs années antérieures.

The key driving forces that will lead to emerging claims are the rate of cancer occurrences for firefighters, the cost of cancer care and the standard of cancer treatment funded by Medicare.

Increased Life Expectancy

The prescribed diseases are generally of a long latent nature. In most cases, they will arise from a build-up of exposure over a prolonged period, and may not manifest until some years have passed following the exposure. Increasing life expectancy means that more individuals will survive to the point where the latent diseases will manifest. It also means that individuals suffering from a prescribed disease may survive longer following onset of the disease.

Inflation Rate

The inflation rate, or Canadian consumer price index (CPI) is a key driver because the Disability Fund's future short-term disability, long-term disability, and survivor benefits are indexed annually based on the CPI.

The Bank of Canada's target for the core inflation rate is 2.0%. Over the past 10 years, the rate used for the indexation of lost-time benefits has ranged from a low of 0.73% to a high of 3.35%, with the average rate being 2.13%.

Income Taxes

Income taxes are a key driver because loss of earnings benefits are based on a percentage of a firefighter's or former firefighter's pre-accident earnings after tax. Significant changes to income tax rates or income tax exemptions may have a material impact on the Disability Fund's benefits liability.

Les facteurs déterminants qui entraîneront de nouvelles réclamations sont le taux de cancer chez les pompiers, les coûts des soins aux personnes atteintes de cancer et la norme de traitements contre le cancer financés par l'Assurance-maladie.

Accroissement de l'espérance de vie

Les maladies reconnues ont généralement une longue période de latence. Dans la plupart des cas, elles surviennent après une exposition cumulative sur une période prolongée et n'apparaissent que des années après l'exposition. Une espérance de vie plus longue signifie qu'un plus grand nombre de personnes vivront plus longtemps et verront l'apparition de maladies latentes. Cela signifie également que les personnes atteintes d'une maladie reconnue pourraient survivre plus longtemps à la suite de l'apparition de la maladie.

Taux d'inflation

Le taux d'inflation, ou l'indice des prix à la consommation (IPC), est un facteur déterminant puisque le montant des prestations d'invalidité à court terme, d'invalidité à long terme et de survivant futures de la caisse d'indemnisation est indexé chaque année en fonction de l'IPC.

Le taux d'inflation de base cible de la Banque du Canada se chiffre à 2,0 %. Au cours des dix derniers exercices, le taux d'indexation des prestations pour perte de gains a varié entre 0,73 % et 3,35 %, avec un taux moyen se chiffrant à 2,13 %.

Impôt sur le revenu

L'impôt sur le revenu est un facteur déterminant parce que les prestations pour perte de gains sont calculées selon un pourcentage des gains après impôt que le pompier ou l'ancien pompier tirait avant son accident. Des changements importants apportés aux taux d'imposition ou aux exemptions d'impôt sur le revenu peuvent avoir une incidence considérable sur les engagements au titre des prestations de la caisse d'indemnisation.

Investment Returns

Assessments collected are invested to produce an expected long-term average real return of 4.0%. This real return is the expected return in excess of inflation, as measured by the increase in the CPI. This return expectation is based on achieving investment returns similar to the historical long-term average returns for the asset classes in which the portfolio is invested.

World equity markets were driven largely by political and economic factors rather than company fundamentals in 2011. This focus on macro factors caused higher correlation between major equity indices and between individual stocks within the indices. The European sovereign debt crisis and the uncertain outlook for Chinese growth sent many investors into defensive positions, including U.S. dollar denominated assets. One notable standout for the year was the outperformance of U.S. equities relative to other equities. U.S. equities, represented by the S&P 500 index, returned 4.64% in Canadian dollar terms for 2011. For the same period, Canadian equities lost 8.71%, and international (EAFE) equities lost 9.97%.

Canadian bonds experienced solid gains for the year despite historically low yields, with the DEX Universe Bond Index returning 9.67%. Long bonds were even stronger, with the DEX Long Term Bond Index returning 18.13%. Canadian real estate also had a good year, with the REALpac/IPD Canada Annual Property Index returning 15.9%.

The Disability Fund's total investment portfolio earned a return of 2.63% in 2011. The Disability Fund was initially funded on December 1, 2010. While the expected average real return is 4.0% over long periods, over shorter periods the actual real rate of return can vary significantly due to short-term volatility in the financial markets where the Disability Fund's portfolio is invested. Based on the market value of the investment portfolio at December 31, 2011, each 1 percent of annual investment return over or under the expected return of CPI plus 4.0% translates to an excess or shortfall of approximately \$23,000.

Rendement des placements

Les cotisations perçues sont investies pour produire un rendement réel moyen à long terme prévu de 4,0 %. Le rendement réel est le rendement prévu au-delà de l'inflation, tel qu'il est déterminé par l'augmentation de l'indice des prix à la consommation. Cette attente quant au rendement est fondée sur l'atteinte de rendements des placements semblables aux rendements moyens à long terme pour les catégories d'actif dans lesquelles le portefeuille est investi.

Les marchés des actions internationales ont été motivés en grande partie par des facteurs politiques et économiques plutôt que par des principes fondamentaux de l'entreprise en 2011. L'accent sur ces facteurs macroéconomiques ont donné lieu à une corrélation plus étroite entre les indices des principaux marchés boursiers et entre les titres particuliers au sein des indices. La crise de la dette souveraine en Europe et l'incertitude au sujet des perspectives quant à la croissance économique en Chine ont poussé de nombreux investisseurs à prendre une position défensive, y compris l'actif libellé en dollars américains. Une réalisation importante pendant l'exercice a été le rendement supérieur des actions américaines par rapport aux autres actions. Les actions américaines, représentées par l'indice S&P 500, ont connu un rendement de 4,64 % en dollars canadiens en 2011. Les actions canadiennes ont connu une baisse de 8,71 % et les actions internationales (EAFE), de 9,97 % pour la même période.

Les obligations canadiennes ont connu des gains solides pour l'exercice malgré des rendements historiquement bas, avec l'indice des obligations de l'univers DEX produisant un rendement de 9,67 %. Les obligations à long terme ont connu des gains encore plus solides, avec l'indice des obligations de l'univers DEX donnant un rendement de 18,13 %. Les biens réels canadiens ont également connu des gains importants, avec le REALpac/IPD Canada Annual Property Index produisant un rendement de 15,9 %.

La totalité du portefeuille de placements de la caisse d'indemnisation a connu un rendement de 2,63 % en 2011. La caisse d'indemnisation était initialement capitalisée le 1^{er} décembre 2010. Bien que le rendement réel moyen prévu soit de 4,0 % à long terme, le taux de rendement réel peut varier considérablement au cours d'une plus courte période en raison de la volatilité à court terme des marchés financiers dans lesquels le portefeuille de la caisse d'indemnisation est investi. Selon la valeur marchande du portefeuille de placements au 31 décembre 2011, chaque 1 % de rendement de placements au-dessus ou au-dessous du rendement prévu de l'IPC en plus de 4,0 % se traduit en un excédent ou une insuffisance d'environ 23 000 \$.

REVENUES

The Disability Fund's revenue is derived from assessments levied on municipalities, rural communities and LSDs, and on investment income. In 2011, revenues totalled \$1.94 million (2010 – \$1.88 million).

Assessment Income

The *FC Act* stipulated that assessments be collected beginning in 2010. The assessments may be adjusted to account for excesses or deficiencies made in assessments for a previous year. However, the total amount levied per person cannot exceed \$444 in the first five years. Thereafter, the assessment rate may be adjusted as required. Assessment revenue totalled \$1.85 million in 2011 (2010 – \$1.84 million).

Investment Income

Investment income totalled \$88,000 (2010 – \$41,000).

Investment income is an important revenue stream for the Disability Fund. It is relied on to supplement assessments to cover total expenses for the year. Built into the valuation of the benefits liabilities is the long-term assumption that the Disability Fund's investments will generate an annual rate of return of 7.12%. The primary goal of the investment portfolio is to earn a return that meets or exceeds this actuarial discount rate. In 2011, the investment portfolio earned a return of 2.63%.

INVESTMENT STRATEGY

The Disability Fund has pooled its investments with those of WorkSafeNB. WorkSafeNB maintains an Accident Fund with a market value of \$1.1 billion as of December 31, 2011. This allows the Disability Fund to benefit from some of the advantages of a larger pool of assets, such as lower management fees, professional management and better access to various asset classes and strategies. WorkSafeNB's board of directors' investment strategy is described as follows:

REVENUS

Le revenu de la caisse d'indemnisation provient des cotisations perçues des municipalités, des communautés rurales et des districts de services locaux ainsi que de revenu de placements. En 2011, les revenus se sont élevés à 1,94 million de dollars (2010 – 1,88 million de dollars).

Revenu des cotisations

La *Loi sur l'indemnisation des pompiers* stipule que des cotisations devront être perçues à compter de 2010. Les cotisations peuvent être redressées en cas d'insuffisance ou d'excédent qui résultent des cotisations demandées pour une année précédente. Cependant, la cotisation annuelle demandée pour chaque personne ne peut être supérieure à 444 \$ au cours des cinq premières années. Les taux de cotisation peuvent être redressés au besoin par la suite. Le revenu des cotisations s'est chiffré à 1,85 million de dollars en 2011 (2010 – 1,84 million de dollars).

Revenu de placements

Le revenu de placements s'est chiffré à 88 000 \$ en 2011 (2010 – 41 000 \$).

Le revenu de placements est une source importante du revenu pour la caisse d'indemnisation. Il sert à compléter le revenu des cotisations en vue de satisfaire aux dépenses totales pour l'exercice. L'évaluation des engagements au titre des prestations tient compte de l'hypothèse à long terme selon laquelle les placements de la caisse d'indemnisation produiront un taux de rendement annuel de 7,12 %. Le but premier du portefeuille de placements est de produire un rendement égal ou supérieur au taux d'actualisation réel. En 2011, le portefeuille de placements a connu un rendement de 2,63 %.

STRATÉGIE DE PLACEMENT

La caisse d'indemnisation a mis ses placements en commun avec ceux de Travail sécuritaire NB. Travail sécuritaire NB alimente une caisse des accidents qui a une valeur marchande de 1,1 milliard de dollars au 31 décembre 2011, ce qui permet à la caisse d'indemnisation de profiter de certains des avantages d'un plus grand groupe d'actifs tels des honoraires de gestion moins élevés, une gestion professionnelle et un meilleur accès à diverses catégories d'actif et stratégies. Les prochains paragraphes décrivent la stratégie de placement du conseil d'administration de Travail sécuritaire NB.

The board of directors believes that WorkSafeNB's investment portfolio must be customized to reflect its purpose, time horizon, liquidity requirements, legal constraints and the risk tolerance of the stakeholders. The primary long-term investment risk is that the assets of the investment fund, together with the future income thereon, will be insufficient to pay the liabilities. The board relies on periodic asset liability studies to ensure that the investment strategy is suitable in light of the related liabilities.

Most of the investment portfolio is held to meet payment obligations that extend for many years into the future. Consequently, the board takes a long-term approach to finding an acceptable risk/return trade-off via the investment strategy. WorkSafeNB's investment policies and practices are designed to maximize the probability of meeting its performance objectives over the long-term at an acceptable level of risk; from year to year, short-term fluctuations in financial markets could cause the investment portfolio to significantly over- or under-perform its long-term performance objectives.

The board believes that asset mix is the most important factor in determining investment risk and return. In 2011, the board completed an asset liability study, which was designed to help the board determine an appropriate asset mix given their risk tolerance, the nature of the liabilities and WorkSafeNB's financial position. As a result of the study, the board made changes to the policy asset mix. The migration to the new target policy asset mix is scheduled to occur over the next few years.

Le conseil est d'avis que le portefeuille de placements de Travail sécuritaire NB doit être personnalisé pour refléter son but, l'horizon prévisionnel, les exigences par rapport à la liquidité, les contraintes juridiques et la tolérance des intervenants à l'égard du risque. Le principal risque des placements à long terme est que l'actif du portefeuille de placements et les revenus futurs ne seront pas suffisants pour satisfaire aux engagements. Le conseil se fonde sur des études périodiques de l'actif et du passif pour s'assurer que la stratégie de placement est adéquate compte tenu des engagements.

La principale partie du portefeuille de placements est détenue pour satisfaire aux engagements au titre des prestations qui s'échelonnent sur de nombreuses années à venir. Par conséquent, le conseil adopte une approche à long terme pour trouver un équilibre acceptable relativement au risque et au rendement, et ce, par le biais de la stratégie de placement. Les politiques et les pratiques de Travail sécuritaire NB en matière de placements ont pour but d'accroître la probabilité d'atteindre les objectifs de rendement à long terme en assumant un niveau de risque acceptable. D'un exercice à un autre, les fluctuations à court terme des marchés financiers pourraient faire en sorte que les résultats du portefeuille de placements soient considérablement supérieurs ou inférieurs à ses objectifs de rendement à long terme.

Le conseil est d'avis que la composition de l'actif est le facteur le plus important pour déterminer le risque et le rendement des placements. En 2011, il a terminé une étude de l'actif et du passif qui avait pour but de l'aider à déterminer une composition de l'actif appropriée en tenant compte de la tolérance à l'égard du risque, de la nature des engagements et de la situation financière de Travail sécuritaire NB. Par suite de l'étude, il a apporté des changements à la composition de l'actif selon la politique. La transition vers la nouvelle composition de l'actif selon la politique cible se fera au cours des quelques prochains exercices.

WorkSafeNB's current policy asset mix consists of 25% Canadian bonds, 5% Canadian real return bonds, 20% Canadian equities, 18% U.S. equities, 18% international (EAFE) equities, 4% emerging markets equities, and 10% real estate. The migration to the new target policy asset mix will involve reducing the Canadian bonds allocation to 20%, reducing the Canadian equities allocation to 16%, reducing the U.S. equities allocation to 15%, reducing the international (EAFE) equities allocation to 15%, increasing the allocation to real estate to 15%, adding a 5% allocation to infrastructure, and adding a 5% allocation to an equity market neutral strategy.

The movement toward the new target policy asset mix is designed to reduce the volatility in WorkSafeNB's annually reported operating income, funded ratio and assessment rates. WorkSafeNB plans to conduct another asset liability study in 2016.

WorkSafeNB's investment strategy is documented in the Statement of Investment Philosophy and Beliefs Policy and the Investment Goals and Objectives Policy. The Statement of Investment Philosophy and Beliefs Policy documents the governance structure for investments, the board's commitment to a disciplined approach to investing, the board's view on diversification and the importance of the asset allocation decision, along with the board's view on ethics and investment education. The Investment Goals and Objectives Policy identifies the policy asset mix, the performance objectives, and defines eligible investments and limits on risk concentrations. All of WorkSafeNB's investments are managed by independent external investment managers. The compliance of these portfolio managers with policy is monitored regularly. To minimize the volatility of returns, WorkSafeNB's portfolio is diversified among asset classes, industry sectors, geographic locations and individual securities. WorkSafeNB further diversifies by selecting investment managers with varying investment mandates and styles.

La composition de l'actif selon la politique actuelle de Travail sécuritaire NB est formée de 25 % d'obligations canadiennes, de 5 % d'obligations canadiennes à rendement réel, de 20 % d'actions canadiennes, de 18 % d'actions américaines, de 18 % d'actions internationales (EAFE), de 4 % d'actions des marchés naissants et de 10 % de biens immobiliers. La transition vers la nouvelle composition de l'actif selon la politique cible comprendra la réduction des obligations canadiennes pour se chiffrer à 20 %, la réduction des actions canadiennes pour devenir 16 %, la réduction des actions américaines pour se chiffrer à 15 %, la réduction des actions internationales (EAFE) pour s'élever à 15 %, l'augmentation des biens immobiliers pour se chiffrer à 15 %, l'ajout de 5 % à l'infrastructure et l'ajout de 5 % à une stratégie neutre par rapport au marché.

La transition vers la nouvelle composition de l'actif selon la politique cible a pour but de réduire la volatilité du bénéfice d'exploitation, du pourcentage de capitalisation et des taux de cotisation annuels de Travail sécuritaire NB. Une autre étude de l'actif et du passif est prévue en 2016.

La stratégie de placement de Travail sécuritaire NB est documentée dans les politiques intitulées « Énoncé de philosophie et de principes en matière de placements » et « Objectifs de placement ». L'« Énoncé de philosophie et de principes en matière de placements » présente la structure de gouvernance relative aux placements; l'engagement du conseil d'administration envers une approche d'investissement méthodique; l'avis du conseil relativement à la diversification; l'importance de la répartition de l'actif; et l'avis du conseil quant au code de déontologie et à l'éducation en matière de placements. La politique intitulée « Objectifs de placement » présente la composition stratégique de l'actif à long terme, les objectifs de rendement, les placements admissibles et les niveaux de risque acceptables. Travail sécuritaire NB fait appel aux services de gestionnaires de placements indépendants de l'extérieur pour gérer tous ses placements. L'observation des politiques de placement par ces gestionnaires de placements est évaluée à intervalles réguliers. Pour minimiser la volatilité des rendements, le portefeuille de Travail sécuritaire NB est diversifié en fonction des catégories de l'actif, des secteurs d'activité, des régions géographiques et des titres individuels. Travail sécuritaire NB diversifie davantage en choisissant des gestionnaires de placements ayant des philosophies et des styles qui varient.

EXPENSES

The Disability Fund has two main categories of expenses: claims costs and administration costs.

Claims Costs

As reported in the Statement of Operations and Fund Balance, claims costs represent costs incurred in the current year for claims reported in the current and prior years, and recognition of the exposure that occurred during the year and before the effective date of the *FC Act* that is expected to lead to benefit entitlement in the future. In 2011, these costs totalled \$1.7 million (2010 – \$0.6 million).

Benefits Liabilities

Benefits liabilities increased 10.3% from \$15.3 million to \$16.9 million. The \$1.6 million increase is the net of claims costs incurred of \$1.7 million and claims payments made of \$0.1 million.

Administration Expenses

Administration costs in 2011 amounted to \$79,000 (2010 – \$135,000). Administration costs consist primarily of professional fees.

RISKS

The Disability Fund, through WorkSafeNB, has established controls, policies, directives and procedures to assist in minimizing risks. An internal audit department, which reports to the president and chief executive officer and the board's Financial Services Evaluation Committee, regularly carries out operational and financial audits to test for compliance.

The risks that have the most severe consequences relate to benefit costs.

DÉPENSES

La caisse d'indemnisation a deux grandes catégories de dépenses, soit les frais engagés au titre des réclamations et les frais d'administration.

Frais engagés au titre des réclamations

Comme l'indique l'état des Résultats d'exploitation et solde du fonds, les frais engagés au titre des réclamations sont les coûts engagés pendant l'exercice en cours pour les accidents des exercices courants et antérieurs, ainsi que la constatation de l'exposition survenue pendant l'exercice en cours, avant la date d'entrée en vigueur de la *Loi sur l'indemnisation des pompiers*, et qui donnera probablement droit à des prestations d'indemnisation à l'avenir. En 2011, ces coûts se sont chiffrés à 1,7 million de dollars (2010 – 0,6 million de dollars).

Engagements au titre des prestations

Les engagements au titre des prestations ont augmenté de 10,3 %, soit de 15,3 à 16,9 millions de dollars. L'augmentation de 1,6 million de dollars représente la différence entre les frais engagés au titre des réclamations, soit 1,7 million de dollars, et les paiements au titre des réclamations, soit 0,1 million de dollars.

Frais d'administration

Les frais d'administration se sont chiffrés à 79 000 \$ en 2011 (2010 – 135 000 \$). Ces frais comprennent surtout des frais professionnels.

RISQUES

La caisse d'indemnisation, par le biais de Travail sécuritaire NB, a mis en place des mesures de contrôle, des politiques, des directives et des procédures pour aider à minimiser les risques. Le Service de la vérification interne, qui relève du président et chef de la direction ainsi que du Comité d'évaluation des services financiers du conseil d'administration, effectue périodiquement des vérifications des états financiers et de gestion pour évaluer la conformité.

Les risques qui comportent les conséquences les plus graves ont trait aux coûts des prestations.

Benefit Costs

Benefit costs are susceptible to many variables, including uncertain information regarding past exposures, the paucity of direct experience upon which to base cost projections, and potential advances in medical science that could have a material impact on both claim incidence and the life expectancy once a prescribed disease has become manifest.

Non-controllable risks include the potential for legislated new benefits or expanded coverage of prescribed diseases, especially if applied retroactively. The occurrence of these types of events could carry substantial financial liability.

Key aspects of the processes in place to mitigate benefit cost risks include:

- Established processes for managing claims in accordance with the *FC Act*;
- The use of sophisticated management information systems, which provide reliable and up-to-date data on the benefit risks to which the business is exposed at any point in time;
- The use of detailed internal monitoring tools which link actuarial valuation projections with the management information systems to monitor claims patterns.

Investment Performance

The Disability Fund has pooled its investments with those of WorkSafeNB and has deemed the policies and procedures governing WorkSafeNB's investments to be appropriate for the Disability Fund. WorkSafeNB's board is responsible for setting WorkSafeNB's investment policy and has determined its asset mix policy using the results of an asset liability study which considered the nature of the liabilities, the board's risk tolerance and WorkSafeNB's financial position. The board and management have also established policies and directives to ensure that there are adequate internal control and risk-mitigation procedures in place for WorkSafeNB's investments. However, some investment risks are not directly controllable, such as significant market swings, geopolitical risks, and interest rate changes driven by the fiscal and trade policies of other countries. Significant year-to-year volatility in WorkSafeNB's and the Disability Fund's reported results due to fluctuations in the market value of investments is likely to continue.

Coûts des prestations

De nombreux facteurs influent sur les coûts des prestations, y compris des renseignements incertains relativement à des expositions antérieures, le manque d'expérience réelle permettant d'établir une prévision des coûts et les progrès possibles en sciences médicales qui pourraient avoir un effet important à la fois sur le nombre de réclamations et l'espérance de vie après l'apparition d'une maladie reconnue.

Les risques non contrôlables comprennent la possibilité de nouvelles prestations établies par la loi ou un plus grand nombre de maladies reconnues admissibles, surtout si les dispositions législatives entrent en vigueur de façon rétroactive. Ce type d'événement pourrait avoir une incidence financière importante.

Parmi les processus établis pour atténuer les risques relatifs aux coûts des prestations, on compte :

- des processus établis pour gérer les réclamations conformément à la *Loi sur l'indemnisation des pompiers*;
- des systèmes d'information de gestion sophistiqués, qui produisent des données fiables et à jour relativement aux risques liés aux prestations auxquels l'organisme fait face à tout moment;
- des outils de surveillance internes perfectionnés qui lient les projections de l'évaluation actuarielle et les systèmes d'information de gestion afin d'observer les tendances au niveau des réclamations.

Rendement des placements

La caisse d'indemnisation a mis ses placements en commun avec ceux de Travail sécuritaire NB et a considéré que les politiques et les procédures régissant les placements à Travail sécuritaire NB étaient appropriées pour la caisse d'indemnisation. Le conseil d'administration de Travail sécuritaire NB est chargé d'établir la politique de placement de l'organisme et il a déterminé la composition de l'actif en se fondant sur les résultats de l'étude de l'actif et du passif qui tenait compte de la nature des engagements, de la tolérance à l'égard du risque et de la situation financière de Travail sécuritaire NB. Le conseil et la direction ont également établi des politiques et des directives en vue d'assurer qu'il existe des procédures adéquates relativement au contrôle interne et à l'atténuation des risques pour ce qui est des placements de Travail sécuritaire NB. Toutefois, certains risques de placement ne peuvent être contrôlés directement, comme les fluctuations importantes du marché, les risques géopolitiques, et les changements sur le plan des taux d'intérêt provenant de politiques budgétaires et commerciales d'autres pays. Il est probable que la volatilité marquée des résultats financiers de Travail sécuritaire NB et

FUTURE OUTLOOK

The key business priorities are to build on those operational and financial strategies that have contributed to organizational success. Management will closely monitor economic and operating trends to proactively develop effective responses to emerging business issues.

Claims management

Opportunities to improve outcomes will continue to be explored. Maintaining current service levels and improving on an already high level of quality will be challenging tasks in the face of escalating costs and a tight market for qualified staff. However, the proven effectiveness of WorkSafeNB's service delivery model, which is used to manage claims under the *FC Act*, is a solid platform for continuing success, relying on the dedication and professionalism of its staff to deliver services with care, compassion, efficiency, promptness, and fairness.

Financial management

Given the uncertainty and risks associated with global markets, the ongoing challenge for financial management is to maintain a planning and decision-making process to protect the Disability Fund's integrity and stability. In addition, given the relative paucity of credible data on which to base cost projections, actual results may vary significantly from expected. It is entirely possible that benefit costs could initially appear to be significantly higher or lower than anticipated, but that the opposite will prove true as the fund matures.

de la caisse d'indemnisation d'un exercice à un autre en raison des fluctuations de la valeur marchande des placements se poursuivra.

PERSPECTIVES D'AVENIR

Les principales priorités viseront les stratégies opérationnelles et financières qui ont contribué à la réussite de l'organisme. La direction surveillera de près les tendances économiques et opérationnelles afin de préparer des réponses efficaces aux nouvelles questions qui ont trait aux affaires, et ce, de façon proactive.

Gestion des réclamations

On continuera à chercher des façons d'améliorer les résultats. Ce sera un défi de maintenir les niveaux de services actuels et d'améliorer le niveau de qualité déjà élevé compte tenu des coûts croissants et du marché limité pour des employés compétents. Toutefois, l'efficacité prouvée du modèle de prestation de services de Travail sécuritaire NB, qui est utilisé à des fins de gestion des réclamations en vertu de la *Loi sur l'indemnisation des pompiers*, constitue une base solide qui permettra d'assurer un succès continu, en se fondant sur le dévouement et le professionnalisme de ses employés qui offrent des services efficaces et rapides, et ce, avec soin, compassion et équité.

Gestion financière

Étant donné l'incertitude et les risques liés aux marchés mondiaux, le défi continu relativement à la gestion financière consiste à planifier le processus de prise de décision de façon à protéger l'intégrité et la stabilité de la caisse d'indemnisation. De plus, étant donné l'insuffisance de données crédibles permettant d'établir une prévision des coûts, les résultats réels pourraient varier considérablement de ceux prévus. Il se peut que les coûts des prestations semblent considérablement plus élevés ou plus bas que ceux prévus initialement, mais qu'il en soit autrement à mesure que la caisse progresse.

MANAGEMENT'S RESPONSIBILITY FOR FINANCIAL REPORTING

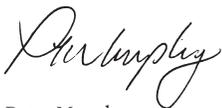
The *Firefighters' Compensation Act* Disability Fund's financial statements were prepared by management of WorkSafeNB, who are responsible for the integrity and fairness of the data presented, including significant accounting judgments, estimates and actuarial assumptions. This responsibility includes selecting and applying appropriate accounting principles and actuarial assumptions consistent with international financial reporting standards.

In discharging its responsibility for the integrity and fairness of the financial statements, management maintains the internal controls necessary to provide reasonable assurance that relevant and reliable financial information is produced, and that assets are properly safeguarded. The Internal Audit Department conducts reviews to ensure that WorkSafeNB's internal controls and procedures are adequate, consistent, and applied uniformly.

The board of directors is responsible for evaluating management in the performance of financial reporting responsibilities. The board of directors is assisted by the Financial Services Evaluation Committee, which reviews the financial statements and meets periodically with management, the independent actuaries, the independent auditors and the internal auditor, concerning internal controls and all other matters relating to financial reporting.

Morneau Shepell, the *Firefighters' Compensation Act* Disability Fund's independent consulting actuary, has completed an actuarial valuation of the benefits liabilities included in the *Firefighters' Compensation Act* Disability Fund's financial statements and reported thereon in accordance with accepted actuarial principles.

Grant Thornton, the *Firefighters' Compensation Act* Disability Fund's independent auditors, has performed an audit of the financial statements of the *Firefighters' Compensation Act* Disability Fund in accordance with international financial reporting standards. The Auditors' Report outlines the scope of this independent audit and includes the opinion expressed on the financial statements.



Peter Murphy
Vice-President, Corporate Services and Chief Financial Officer
WorkSafeNB



Tim Petersen
Controller
WorkSafeNB

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION EN MATIÈRE D'INFORMATION FINANCIÈRE

Les états financiers de la caisse d'indemnisation établie en vertu de la *Loi sur l'indemnisation des pompiers* ont été dressés par la direction de Travail sécuritaire NB, qui est responsable de l'intégrité et de la fidélité des données présentées, notamment des estimations, des hypothèses actuarielles et des jugements comptables importants. Cette responsabilité inclut le choix et l'application d'hypothèses actuarielles et de principes comptables appropriés, conformes aux Normes internationales d'information financière.

Pour s'acquitter de ses responsabilités relatives à l'intégrité et à la fidélité des états financiers, la direction exerce les contrôles internes qui s'imposent de façon que l'utilisateur soit raisonnablement assuré que l'information financière livrée est pertinente et fiable et que l'actif est adéquatement protégé. Le Service de la vérification interne effectue des examens pour s'assurer que les contrôles et méthodes internes de Travail sécuritaire NB sont appropriés, uniformes et effectués d'une façon uniforme.

Le conseil d'administration a la responsabilité d'évaluer la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière. Il est assisté dans ses responsabilités par le Comité d'évaluation des services financiers, qui examine les états financiers, et rencontre périodiquement la direction, les actuaires indépendants, les auditeurs indépendants ainsi que l'auditeur interne pour discuter des contrôles internes et de toutes les autres questions reliées à l'information financière.

Morneau Shepell, cabinet d'actuaire-conseils indépendant relativement à la caisse d'indemnisation établie en vertu de la *Loi sur l'indemnisation des pompiers*, a effectué une évaluation actuarielle des engagements au titre des prestations figurant dans les états financiers de la caisse d'indemnisation ainsi qu'a fait rapport à ce sujet conformément aux principes actuariels reconnus.

Le cabinet Grant Thornton, les vérificateurs indépendants de la caisse d'indemnisation établie en vertu de la *Loi sur l'indemnisation des pompiers*, a effectué une vérification des états financiers de la caisse d'indemnisation conformément aux Normes internationales d'information financière. Le rapport des auditeurs contient la description de l'étendue de cette vérification indépendante et l'expression de leur opinion sur les états financiers.



Peter Murphy

Vice-président aux Services généraux et principal agent financier
Travail sécuritaire NB



Tim Petersen

Contrôleur
Travail sécuritaire NB

FINANCIAL STATEMENTS

Firefighters' Compensation Act Disability Fund

Actuarial Statement of Opinion

I have completed the actuarial valuation of the benefit liabilities under the *Firefighters' Compensation Act* as at December 31, 2011 (the "valuation date"). Details of the data, actuarial assumptions, valuation methods and results are included in the actuarial valuation report as at the valuation date, of which this statement of opinion forms part.

1. Information about the covered population and its exposure to risk is limited because the act is relatively new, and detailed data could not be obtained for periods prior to the implementation of the act. In addition, there is only a very short period of past experience upon which to base future assumptions. Reasonable assumptions were made about these items in order to make an estimate of the liability. Future experience may produce results that differ materially from the estimated liability as at December 31, 2011. In my opinion, the data on which the valuation is based are sufficient and reliable for the purpose of the valuation.
2. The economic assumptions are consistent with WorkSafeNB's long-term fiscal strategy and investment policies. The discount rates used are disclosed in note 3 to the financial statements. In my opinion, the assumptions are appropriate for the purpose of the valuation.
3. In my opinion, the methods employed in the valuation are appropriate for the purpose of the valuation.
4. The estimate of the actuarial liabilities as at the valuation date is \$16,873,000. This includes provisions for benefits and future administrative expenses expected to be paid after the valuation date for claims that occurred on or before the valuation date. It also includes a provision for potential future claims associated with exposure to disease causing agents that occurred on or before the valuation date. In my opinion, the amount of the benefits liabilities makes appropriate provision for all personal injury compensation obligations and the financial statements fairly present the results of the valuation.
5. The valuation is based on the provisions of the *Firefighters' Compensation Act* of New Brunswick and on WorkSafeNB's policies and practices in effect on the valuation date.
6. This report has been prepared, and my opinions given, in accordance with accepted actuarial practice in Canada.



Conrad Ferguson, F.C.I.A.
Morneau Shepell
March 2012

ÉTATS FINANCIERS

Caisse d'indemnisation établie en vertu de la Loi sur l'indemnisation des pompiers

Énoncé d'opinion

J'ai procédé à l'évaluation actuarielle des engagements au titre des prestations en vertu de la *Loi sur l'indemnisation des pompiers* au 31 décembre 2011 (la « date d'évaluation »). Les données, les hypothèses actuarielles, les méthodes d'évaluation et les résultats sont détaillés dans le rapport d'évaluation actuarielle à la date d'évaluation; le présent énoncé d'opinion est partie intégrante de ce rapport.

1. Les renseignements au sujet de la population visée et de son exposition au risque sont limités puisque la *Loi* est relativement nouvelle, et nous n'avons pas pu obtenir de données détaillées pour les périodes précédant l'entrée en vigueur de la *Loi*. De plus, les hypothèses futures ne sont fondées que sur une très courte période d'expérience passée. Des hypothèses raisonnables ont été formulées pour ces éléments afin de faire une estimation du passif. L'expérience future pourrait donner des résultats qui diffèrent de façon significative du passif estimatif au 31 décembre 2011. À mon avis, les données sur lesquelles s'appuie l'évaluation sont suffisantes et fiables aux fins de l'évaluation.
2. Les hypothèses économiques sont en accord avec la stratégie financière à long terme et les politiques de placement de Travail sécuritaire NB. Les taux annuels d'actualisation utilisés sont présentés à la note 3 afférente aux états financiers. À mon avis, les hypothèses sont appropriées aux fins de l'évaluation.
3. À mon avis, les méthodes utilisées dans l'évaluation sont appropriées aux fins de l'évaluation.
4. L'estimation du passif actuariel à la date d'évaluation est de 16 873 000 \$. Ce chiffre comprend des provisions pour les prestations et les frais d'administration futurs qu'on prévoit payer après la date d'évaluation pour des réclamations survenues à la date d'évaluation ou avant. Il comprend également une provision pour les réclamations futures liées à une exposition à des agents pathogènes survenue à la date d'évaluation ou avant. À mon avis, le montant des engagements au titre des prestations constitue une provision appropriée à l'égard de la totalité des obligations relatives à l'indemnisation des préjudices corporels, et les résultats de l'évaluation sont fidèlement présentés dans les états financiers.
5. L'évaluation est fondée sur les dispositions de la *Loi sur l'indemnisation des pompiers* du Nouveau-Brunswick ainsi que sur les politiques et les pratiques de Travail sécuritaire NB en vigueur à la date d'évaluation.
6. J'ai produit ce rapport et exprimé les opinions qui y figurent conformément à la pratique actuarielle reconnue au Canada.



Conrad Ferguson, F.I.C.A.
Morneau Shepell
Mars 2012

FINANCIAL STATEMENTS

Firefighters' Compensation Act Disability Fund

Auditors' Report

To the board of directors

We have audited the accompanying financial statements of the *Firefighters' Compensation Act* Disability Fund, which comprise the balance sheets as at December 31, 2011, December 31, 2010, and January 1, 2010, and the statement of operations and fund balance and cash flows for the years ended December 31, 2011 and December 31, 2010, and a summary of significant accounting policies and other explanatory information.

Management's responsibility for the financial statements

Management is responsible for the preparation and fair presentation of these financial statements in accordance with International Financial Reporting Standards, and for such internal control as management determines is necessary to enable the preparation of financial statements that are free from material misstatement, whether due to fraud or error.

Auditor's responsibility

Our responsibility is to express an opinion on these financial statements based on our audits. We conducted our audits in accordance with Canadian Generally Accepted Auditing Standards. Those standards require that we comply with ethical requirements and plan and perform the audits to obtain reasonable assurance about whether the financial statements are free from material misstatement.

An audit involves performing procedures to obtain audit evidence about the amounts and disclosures in the financial statements. The procedures selected depend on the auditor's judgment, including the assessment of the risks of material misstatement of the financial statements, whether due to fraud or error. In making those risk assessments, the auditor considers internal control relevant to the entity's preparation and fair presentation of the financial statements in order to design audit procedures that are appropriate in the circumstances, but not for the purpose of expressing an opinion on the effectiveness of the entity's internal control. An audit also includes evaluating the appropriateness of accounting policies used and the reasonableness of accounting estimates made by management, as well as evaluating the overall presentation of the financial statements.

We believe that the audit evidence we have obtained in our audits is sufficient and appropriate to provide a basis for our audit opinion.

In our opinion, the financial statements present fairly, in all material respects, the financial position of the *Firefighters' Compensation Act* Disability Fund as at December 31, 2011, and its financial performance and its cash flows for the years ended December 31, 2011 and December 31, 2010 in accordance with International Financial Reporting Standards.

Saint John, New Brunswick

March 12, 2012



Grant Thornton LLP

Chartered Accountants

ÉTATS FINANCIERS

Caisse d'indemnisation établie en vertu de la Loi sur l'indemnisation des pompiers

Rapport des vérificateurs

Au conseil d'administration

Nous avons effectué la vérification des états financiers ci-joints de la caisse d'indemnisation établie en vertu de la *Loi sur l'indemnisation des pompiers*, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2011, 31 décembre 2010 et 1^{er} janvier 2010, et les états des résultats, des soldes du fonds et des mouvements de la trésorerie pour les exercices terminés le 31 décembre 2011 et 31 décembre 2010, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes internationales d'information financière, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité du vérificateur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre vérification. Nous avons effectué notre vérification selon les normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons la vérification de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Une vérification implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement du vérificateur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, le vérificateur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures de vérification appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Une vérification comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion de vérification.

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la caisse d'indemnisation établie en vertu de la *Loi sur l'indemnisation des pompiers* au 31 décembre 2011, 31 décembre 2010 et 1^{er} janvier 2010 ainsi que de ses résultats d'exploitation et de ses mouvements de la trésorerie pour les exercices terminés le 31 décembre 2011 et 31 décembre 2010, conformément aux Normes internationales d'information financière.

Saint John (Nouveau-Brunswick)

Le 12 mars 2012



Grant Thornton LLP

Comptables agréés

FINANCIAL STATEMENTS

Firefighters' Compensation Act Disability Fund

Balance Sheet

	December 31 2011 (000s)	December 31 2010 (000s)	January 1 2010 (000s)
ASSETS			
Cash and short-term investments	\$ 887	\$ 138	\$ –
Investments (Notes 5 and 6)	2,293	1,219	–
Capital assets (Note 7)	25	47	23
	<u>\$ 3,205</u>	<u>\$ 1,404</u>	<u>\$ 23</u>
LIABILITIES AND FUND BALANCE			
Payables and accruals	\$ 50	\$ 36	\$ 204
Benefits liabilities (Notes 3, 4 and 8)	16,873	15,294	14,877
Total liabilities	16,923	15,330	15,081
Fund balance	(13,718)	(13,926)	(15,058)
	<u>\$ 3,205</u>	<u>\$ 1,404</u>	<u>\$ 23</u>

On behalf of the board of directors:



Hector Losier
Financial Services Evaluation Committee, Board of Directors



Kim Froats
Financial Services Evaluation Committee, Board of Directors



Sharon Tucker
Chairperson, Board of Directors

The accompanying notes form an integral part of the financial statements.

ÉTATS FINANCIERS

Caisse d'indemnisation établie en vertu de la Loi sur l'indemnisation des pompiers

Bilan

	31 décembre 2011 (en milliers)	31 décembre 2010 (en milliers)	1 ^{er} janvier 2010 (en milliers)
ACTIF			
Espèces et placements à court terme	887 \$	138 \$	– \$
Placements (notes 5 et 6)	2 293	1 219	–
Immobilisations (note 7)	25	47	23
	<u>3 205 \$</u>	<u>1 404 \$</u>	<u>23 \$</u>
PASSIF ET SOLDE DU FONDS			
Comptes fournisseurs et frais courus	50 \$	36 \$	204 \$
Engagements au titre des prestations (notes 3, 4 et 8)	16 873	15 294	14 877
Total du passif	16 923	15 330	15 081
Solde du fonds	(13 718)	(13 926)	(15 058)
	<u>3 205 \$</u>	<u>1 404 \$</u>	<u>23 \$</u>

Au nom du conseil d'administration,



Hector Losier

Comité d'évaluation des services financiers, conseil d'administration



Kim Froats

Comité d'évaluation des services financiers, conseil d'administration



Sharon Tucker

Présidente du conseil d'administration

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

FINANCIAL STATEMENTS

Firefighters' Compensation Act Disability Fund

Statements of Operations and Fund Balance
For the year ended December 31

	2011 (000s)	2010 (000s)
OPERATIONS		
Income		
Assessments	\$ 1,849	\$ 1,836
Investments (Note 5)	88	41
	<u>1,937</u>	<u>1,877</u>
Expenses		
Claims costs incurred (Note 8)		
Short-term disability and rehabilitation	189	37
Long-term disability	305	103
Survivor benefits	854	140
Health care	302	330
	<u>1,650</u>	<u>610</u>
Administration (Note 9)	79	135
Total expenses	<u>1,729</u>	<u>745</u>
Excess of income over expenses for the year	<u>\$ 208</u>	<u>\$ 1,132</u>
FUND BALANCE		
Fund balance, beginning of year	\$ (13,926)	\$ (15,058)
Excess of income over expenses for the year	<u>208</u>	<u>1,132</u>
Fund balance, end of year	<u>\$ (13,718)</u>	<u>\$ (13,926)</u>

The accompanying notes form an integral part of the financial statements.

ÉTATS FINANCIERS

Caisse d'indemnisation établie en vertu de la Loi sur l'indemnisation des pompiers

Résultats d'exploitation et solde du fonds

Exercice terminé le 31 décembre

	2011 (en milliers)	2010 (en milliers)
RÉSULTATS D'EXPLOITATION		
Revenus		
Cotisations	1 849 \$	1 836 \$
Placements (note 5)	88	41
	<u>1 937</u>	<u>1 877</u>
Dépenses		
Frais engagés au titre des réclamations (note 8)		
Invalidité à court terme et réadaptation	189	37
Invalidité à long terme	305	103
Prestations de survivant	854	140
Assistance médicale	302	330
	<u>1 650</u>	<u>610</u>
Administration (note 9)	79	135
Total des dépenses	<u>1 729</u>	<u>745</u>
Excédent des revenus sur les dépenses pour l'exercice	<u>208 \$</u>	<u>1 132 \$</u>
SOLDE DU FONDS		
Solde du fonds, début de l'exercice	(13 926) \$	(15 058) \$
Excédent des revenus sur les dépenses pour l'exercice	<u>208</u>	<u>1 132</u>
Solde du fonds, fin de l'exercice	<u>(13 718) \$</u>	<u>(13 926) \$</u>

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

FINANCIAL STATEMENTS

Firefighters' Compensation Act Disability Fund

Statement of Cash Flows

For the year ended December 31

	2011 (000s)	2010 (000s)
Cash flow from operating activities		
Cash received from:		
Assessed employers	\$ 1,849	\$ 1,836
Interest and dividends	55	9
	<u>1,904</u>	<u>1,845</u>
Cash paid to:		
Injured workers or third parties on their behalf (Note 8)	71	193
Suppliers for administration and other services	49	287
	<u>120</u>	<u>480</u>
Net cash provided by operating activities	1,784	1,365
Cash flow from investing activities		
Cash received from:		
Sale of investments	379	16
Cash paid for:		
Purchase of investments	1,414	1,203
Capital assets	—	40
	<u>1,414</u>	<u>1,243</u>
Net cash used in investing activities	<u>(1,035)</u>	<u>(1,227)</u>
Increase in cash during the year	749	138
Cash and short-term investments, beginning of year	<u>138</u>	<u>—</u>
Cash and short-term investments, end of year	<u>\$ 887</u>	<u>\$ 138</u>

ÉTATS FINANCIERS

Caisse d'indemnisation établie en vertu de la Loi sur l'indemnisation des pompiers

Résultats d'exploitation et solde du fonds

Exercice terminé le 31 décembre

	2011 (en milliers)	2010 (en milliers)
Rentrées et sorties de fonds liées à l'exploitation		
Rentrées de fonds provenant des sources suivantes :		
Employeurs cotisés	1 849 \$	1 836 \$
Intérêts et dividendes	55	9
	<u>1 904</u>	<u>1 845</u>
Sorties de fonds affectées aux utilisations suivantes :		
Travailleurs blessés ou tiers au nom des travailleurs blessés (note 8)	71	193
Fournisseurs, pour des services administratifs et autres	49	287
	<u>120</u>	<u>480</u>
Rentrées nettes de fonds liées à l'exploitation	1 784	1 365
Rentrées et sorties de fonds liées à l'investissement		
Rentrées de fonds provenant des sources suivantes :		
Vente de placements	379	16
Sorties de fonds affectées aux utilisations suivantes :		
Acquisition de placements	1 414	1 203
Immobilisations	-	40
	<u>1 414</u>	<u>1 243</u>
Sorties nettes de fonds liées à l'investissement	(1 035)	(1 227)
Augmentation des espèces pendant l'exercice	749	138
Espèces et placements à court terme, début de l'exercice	138	-
Espèces et placements à court terme, fin de l'exercice	<u>887 \$</u>	<u>138 \$</u>

FINANCIAL STATEMENTS

Firefighters' Compensation Act Disability Fund

Notes to Financial Statements
December 31, 2011

1. AUTHORITY AND NATURE OF OPERATIONS

The *Firefighters' Compensation Act* (the "*FC Act*"), which received royal assent on June 19, 2009 and is retroactive to November 30, 2007, creates a disability fund to provide benefits to firefighters or former firefighters (employed and volunteer) who contract specific diseases. WorkSafeNB, having its head office at 1 Portland Street, Saint John, New Brunswick, is responsible for the administration of the *FC Act* and, in accordance with the provisions of the act, for administering the payment of benefits to firefighters or former firefighters and dependants, and levying and collecting assessments from municipalities, rural communities, and local service districts ("LSDs").

The financial statements were authorized for issue in accordance with a resolution of the board of directors on March 12, 2012.

2. SIGNIFICANT ACCOUNTING POLICIES AND PRACTICES

The accounting policies set out below have been applied in preparing the financial statements for the year ended December 31, 2011 and the comparative information for the year ended December 31, 2010.

Accounting policies are selected and applied in a manner that ensures that the resulting financial information satisfies the concepts of relevance and reliability, thereby ensuring that the substance of the underlying transactions or other events is reported.

(a) Basis of presentation

The Disability Fund's financial statements are presented in Canadian dollars and, unless otherwise stated, have been rounded to the nearest thousand dollars (000s).

The financial statements have been prepared in accordance with International Financial Reporting Standards (IFRS) and interpretations issued by the International Financial Reporting Interpretations Committee (IFRIC) in effect as at December 31, 2011.

(b) New accounting standards

First-time adoption of International Financial Reporting Standards

The Disability Fund's financial statements have been prepared for the first time in accordance with IFRS for the year ended December 31, 2011. The transition resulted in no change from what was previously reported under GAAP.

ÉTATS FINANCIERS

Caisse d'indemnisation établie en vertu de la Loi sur l'indemnisation des pompiers

Notes afférentes aux états financiers
au 31 décembre 2011

1. AUTORITÉ ET NATURE DES ACTIVITÉS

La *Loi sur l'indemnisation des pompiers*, qui a reçu la sanction royale le 19 juin 2009 et est rétroactive au 30 novembre 2007, prévoit une caisse d'indemnisation qui assure le versement de prestations aux pompiers ou anciens pompiers (rémunérés et volontaires) atteints de maladies précises. Travail sécuritaire NB, ayant son siège social au 1, rue Portland, à Saint John, au Nouveau-Brunswick, est responsable de l'application de la *Loi* et, conformément aux dispositions de cette *Loi*, de l'administration du versement des prestations aux pompiers ou anciens pompiers et aux personnes à leur charge, et du prélèvement et de la perception de cotisations auprès des municipalités, des communautés rurales et des districts de services locaux.

La publication des états financiers a été autorisée conformément à une résolution du conseil d'administration le 12 mars 2012.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS ET PRATIQUES COMPTABLES

Les états financiers pour l'exercice terminé le 31 décembre 2011 et les informations comparatives pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010 ont été préparés conformément aux conventions comptables présentées plus bas.

Les conventions comptables sont choisies et appliquées de façon qui assure que l'information financière qui en découle satisfait aux concepts de la pertinence et de la fiabilité, assurant ainsi que la nature des transactions sous-jacentes ou autres événements est présentée.

a) Présentation

Les états financiers de la caisse d'indemnisation sont présentés en dollars canadiens et, sauf mention contraire, ont été arrondis au millier de dollars près.

Les états financiers ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière et aux interprétations publiées par le International Financial Reporting Interpretations Committee (IFRIC) en vigueur au 31 décembre 2011.

b) Nouvelles normes comptables

Première application des Normes internationales d'information financière (IFRS)

Les états financiers de la caisse d'indemnisation ont été préparés pour la première fois conformément aux IFRS pour l'exercice terminé le 31 décembre 2011. La transition aux IFRS n'a entraîné aucun changement comparativement à ce qui avait été présenté antérieurement en vertu des principes comptables généralement reconnus du Canada.

FINANCIAL STATEMENTS

Firefighters' Compensation Act Disability Fund

Notes to Financial Statements
December 31, 2011

2. SIGNIFICANT ACCOUNTING POLICIES AND PRACTICES (continued)

Future accounting and reporting changes

The International Accounting Standards Board (the "IASB") is continually working toward the improvement and development of new accounting standards. The IASB has issued a number of exposure drafts of new standards that are expected to come into effect over the next several years. The IASB work plans and publications are continually monitored to assess any potential impact on the Disability Fund.

IFRS 13 (Fair Value Measurement), effective January 1, 2013, establishes a single framework for all fair value measurements and describes how fair value is measured under IFRS. It is not anticipated that the standard will have a material impact on the Disability Fund's financial statements.

The IASB is currently working on revisions to IFRS 4 (Insurance Contracts), IFRS 9 (Financial Instruments), and IAS18 (Revenue). At the current time, the impact of proposed revisions is not determinable.

(c) Use of accounting estimates

The preparation of financial statements in conformity with IFRS requires the use of certain critical accounting estimates. It also requires management to exercise its judgment in the process of applying the Disability Fund's accounting policies. The areas involving a higher degree of judgment or complexity, or areas where assumptions and estimates are significant to the financial report have been disclosed in note 2 and note 3. Estimates and judgments are continually evaluated and are based on historical experience and other factors, including expectations of future events that are believed to be reasonable under the circumstances. Actual results could be higher or lower than these estimates.

(d) Cash and short-term investments

Cash and short-term investments are recorded at fair value and consist of cash and money market instruments with maturities of less than one year.

(e) Assessment income

The *FC Act* directs that for the years 2011 through 2014, WorkSafeNB make an estimate of the assessment necessary to provide funds for:

- The cost of all claims for compensation and benefits incurred during the year;
- The estimated future cost of the claims and benefits incurred during the year;
- Such sums, as WorkSafeNB considers appropriate for administrative expenses.

The assessment may be adjusted to account for any excess or deficiency in the assessment made for a previous year.

In the event that a liability is incurred, then WorkSafeNB is to take the necessary steps to levy and collect, over a period of 20 years from the time the liability is incurred, sufficient funds to fund the liability.

However, the total amount levied per person in any year shall not exceed \$444.

Beginning 2015 and onward, the provisions of the *FC Act* are the same, except that there is no cap on the amount to be levied to fund the liability.

ÉTATS FINANCIERS

Caisse d'indemnisation établie en vertu de la Loi sur l'indemnisation des pompiers

Notes afférentes aux états financiers
au 31 décembre 2011

2. PRINCIPALES CONVENTIONS ET PRATIQUES COMPTABLES (suite)

Modifications futures de normes comptables et de la présentation de l'information financière

Le Conseil des normes comptables internationales cherche continuellement à améliorer et à élaborer de nouvelles normes comptables. Il a publié un certain nombre d'exposés-sondages sur de nouvelles normes qui devraient entrer en vigueur au cours des prochains exercices. On surveille de façon continue les plans de travail et les publications du Conseil afin d'évaluer toute incidence possible sur la caisse d'indemnisation.

L'IFRS 13 *Évaluation de la juste valeur*, en vigueur au 1^{er} janvier 2013, établit un cadre unique pour toutes les évaluations de la juste valeur et décrit comment la juste valeur est mesurée selon les IFRS. On ne prévoit pas que la norme aura une incidence importante sur les états financiers de la caisse d'indemnisation.

Le Conseil travaille actuellement à des changements importants à IFRS 4 *Contrats d'assurance*, IFRS 9 *Instruments financiers* et IAS 18 *Produits des activités ordinaires*. À l'heure actuelle, on ne peut déterminer l'incidence des modifications proposées.

c) Utilisation des estimations comptables

La préparation des états financiers selon les IFRS exige l'utilisation d'un certain nombre d'estimations comptables critiques. La direction doit également exercer son jugement pour appliquer les conventions comptables de la caisse d'indemnisation. Les champs comportant un niveau plus élevé de jugement ou de complexité, ou les champs où les hypothèses et les estimations sont importantes pour le rapport financier, ont été présentés aux notes 2 et 3. Les estimations et les jugements sont évalués de façon continue et sont fondés sur l'expérience acquise ainsi que d'autres facteurs, y compris les prévisions relativement aux événements futurs que l'on croit être raisonnables selon les circonstances. Les résultats réels pourraient être supérieurs ou inférieurs à ces estimations.

d) Espèces et placements à court terme

Les espèces et les placements à court terme sont comptabilisés à leur juste valeur et sous forme d'espèces et d'instruments du marché monétaire qui seront liquidés dans l'exercice.

e) Revenu des cotisations

La *Loi sur l'indemnisation des pompiers* stipule que de 2011 à 2014, Travail sécuritaire NB doit prévoir les cotisations lui permettant de s'assurer des fonds suffisants pour faire ce qui suit :

- satisfaire les réclamations d'indemnisation et les réclamations de prestations faites cette année-là;
- parer aux coûts futurs estimés des réclamations faites cette année-là;
- payer les dépenses de fonctionnement qu'il juge appropriées.

Les cotisations peuvent être redressées en cas d'insuffisance ou d'excédent qui résultent des cotisations demandées pour une année précédente.

Dans le cas où un déficit est affiché, Travail sécuritaire NB doit prendre les mesures nécessaires pour établir les cotisations et les percevoir afin de combler le déficit prévu, et ce déficit est étalé sur 20 ans à partir du moment où il est constaté.

Cependant, la cotisation annuelle demandée pour chaque personne ne peut être supérieure à 444 \$.

À compter de 2015, les dispositions de la *Loi* demeureront les mêmes, sauf qu'il n'y aura pas de limite quant au montant à percevoir pour combler le déficit.

FINANCIAL STATEMENTS

Firefighters' Compensation Act Disability Fund

Notes to Financial Statements

December 31, 2011

2. SIGNIFICANT ACCOUNTING POLICIES AND PRACTICES (continued)

The assessments will be collected from municipalities, rural communities and LSDs on a per-year, per-firefighter basis. The assessments include an estimate of administration fees to be charged by WorkSafeNB, the party responsible for the administration of the *FC Act* and, in accordance with the provisions of the act, for administering the payment of benefits to firefighters or former firefighters and dependants, and levying and collecting assessments from municipalities, rural communities and LSDs.

(f) Investments

All portfolio investments, except forward foreign exchange contracts, are designated by the Disability Fund as financial assets at fair value through profit or loss on initial recognition, and are recorded at fair value. Forward foreign exchange contracts are classified as held-for-trading and are recorded at fair value. Interest and dividend income and realized gains and losses on all portfolio investments are included in investment income. Interest and dividend income is recognized in the period earned and realized gains and losses are recognized in the period in which they arise. Unrealized gains and losses are included in investment income and recognized in the period in which they arise. All purchases and sales of securities classified as portfolio investments are recognized using trade-date accounting.

All portfolio investments, except forward foreign exchange contracts, are designated by the Disability Fund as financial assets at fair value through profit or loss on initial recognition because the portfolio is managed and its performance is evaluated on a fair value basis, in accordance with the policies and directives that document the Disability Fund's (via WorkSafeNB) investment strategy and risk controls. The portfolio investments are held to provide for the benefits liabilities. The most relevant measure to assess whether the investments are sufficient to pay for the liabilities is fair value. As the portfolio investments are a key part of the ongoing insurance operations of the Disability Fund, the interest and dividend income and the realized and unrealized gains and losses on the portfolio investments are recognized in income from operations.

Fair values of investments are determined as follows:

- Equities are valued at their year-end quoted market prices as reported on recognized public securities exchanges.
- Fixed-term investments are valued at their year-end closing market prices or the average of the latest bid/ask prices based on available public quotations from recognized dealers in such securities.
- Commercial paper, short-term notes and treasury bills and term deposits maturing within a year are valued at either their year-end closing or bid price based on available quotations from recognized dealers in such securities, or at cost plus accrued interest, which approximates fair value.
- Pooled fund units are valued at their year-end net asset value, as determined by the fund manager or administrator. For equity and fixed-income pooled funds, these values represent the Disability Fund's proportionate share of underlying net assets at fair values determined using either quoted market prices or year-end closing market prices or the average of the latest bid/ask prices based on available public quotations from recognized dealers in such securities. For real estate pooled funds, these values represent the Disability Fund's proportionate share of the underlying net assets at fair values determined using independent appraisals, net of any liabilities against the fund assets.
- Forward foreign exchange contracts are valued at their net unrealized gain or loss, based on quoted market exchange rates at the balance sheet date.

ÉTATS FINANCIERS

Caisse d'indemnisation établie en vertu de la Loi sur l'indemnisation des pompiers

Notes afférentes aux états financiers
au 31 décembre 2011

2. PRINCIPALES CONVENTIONS ET PRATIQUES COMPTABLES (suite)

Les cotisations seront perçues des municipalités, des communautés rurales et des districts de services locaux chaque année, pour chaque pompier. Elles comprennent un montant estimatif des frais d'administration imposés par Travail sécuritaire NB, qui est chargé de l'application de la *Loi* et, selon les dispositions de la loi, de l'administration du versement des prestations aux pompiers ou anciens pompiers et aux personnes à leur charge, ainsi que de l'établissement et de la perception des cotisations des municipalités, des communautés rurales et des districts de services locaux.

f) Placements

La caisse d'indemnisation désigne tous les placements de portefeuille, sauf les contrats de change à terme, comme étant des actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net au moment de sa comptabilisation initiale, et ils sont comptabilisés à leur juste valeur. Les contrats de change à terme sont classés comme étant détenus à des fins de transaction et sont comptabilisés à leur juste valeur. Les revenus en intérêts et en dividendes ainsi que les gains et les pertes matérialisés sur tous les placements de portefeuille sont inclus dans le revenu de placements. Les revenus en intérêts et en dividendes sont comptabilisés dans la période au cours de laquelle ils ont été gagnés, et les gains et les pertes matérialisés sont comptabilisés dans la période au cours de laquelle ils se produisent. Les gains et les pertes non matérialisés sont inclus dans le revenu de placements et comptabilisés dans la période au cours de laquelle ils se produisent. Tous les achats et toutes les ventes de valeurs classés comme des placements de portefeuille sont comptabilisés en appliquant le principe de la comptabilisation à la date de transaction.

La caisse d'indemnisation désigne tous les placements de portefeuille, sauf les contrats de change à terme, comme étant des actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net au moment de sa comptabilisation initiale puisque le portefeuille est géré et son rendement est évalué à la juste valeur, conformément aux politiques et aux directives qui énoncent la stratégie de placement et les contrôles de risque de la caisse d'indemnisation (par le biais de Travail sécuritaire NB). Les placements de portefeuille sont détenus afin de satisfaire aux engagements au titre des prestations. La mesure la plus pertinente pour évaluer si les placements sont suffisants pour satisfaire aux engagements est la juste valeur. Puisque les placements de portefeuille sont une composante clé des activités d'assurance continues de la caisse d'indemnisation, les revenus en intérêts et en dividendes ainsi que les pertes et les gains matérialisés et non matérialisés sur les placements de portefeuille sont comptabilisés dans le bénéfice d'exploitation.

La juste valeur des placements est établie comme suit :

- Les actions sont évaluées selon leur cours vendeur de clôture à la fin de l'exercice tel qu'il est déterminé dans les bourses de valeurs publiques reconnues.
- Les placements à échéance fixe sont évalués selon leur cours de clôture à la fin de l'exercice ou la moyenne des derniers cours acheteurs / vendeurs en fonction des cotes publiques disponibles de courtiers reconnus en telles valeurs.
- Les billets de trésorerie, les billets à court terme, les bons du Trésor et les dépôts à terme venant à échéance dans une période allant jusqu'à un an sont évalués selon leur cours de clôture ou acheteur à la fin de l'exercice en fonction des cotes publiques disponibles de courtiers reconnus en telles valeurs, ou au coût d'acquisition en plus des intérêts courus, ce qui correspond approximativement à la juste valeur.
- Les parts de fonds en gestion commune sont évaluées à leur valeur de l'actif net à la fin de l'exercice tel qu'un gestionnaire ou un administrateur de fonds le détermine. Dans le cas de fonds communs d'actions et de revenu fixe, ces valeurs représentent la part proportionnelle de la caisse d'indemnisation d'actif net sous-jacent à leur juste valeur déterminée selon leur cours vendeur de clôture ou acheteur à la fin de l'exercice, ou la moyenne des derniers cours acheteurs / vendeurs en fonction des cotes publiques disponibles de courtiers reconnus en telles valeurs. Dans le cas de fonds communs de biens immobiliers, ces valeurs représentent la part proportionnelle de la caisse d'indemnisation d'actif net sous-jacent à leur juste valeur déterminée selon des évaluations indépendantes, moins tout élément du passif sur l'actif du fonds.
- Les contrats de change à terme sont évalués selon leurs gains ou leurs pertes non matérialisés en se fondant sur les taux de change du marché à la date du bilan.

FINANCIAL STATEMENTS

Firefighters' Compensation Act Disability Fund

Notes to Financial Statements
December 31, 2011

2. SIGNIFICANT ACCOUNTING POLICIES AND PRACTICES (continued)

(g) Fair value of other liabilities

The carrying value of payables approximates their fair value because of the short-term nature of these instruments.

(h) Foreign currencies

Assets denominated in foreign currencies are translated into Canadian dollars at exchange rates prevailing at the balance sheet date. Income from these assets is translated at the rate in effect at the time the income is received.

Realized exchange gains or losses are included in investment income and recognized in the period earned. Unrealized exchange gains or losses resulting from the translation of foreign currency denominated asset balances are recorded in investment income in the period in which they arise.

(i) Benefits liabilities

Benefits liabilities represent the actuarial present value of all future benefits payments expected to be made for claims that occurred in the current fiscal year or in any prior year, plus recognition of the cumulative exposure to agents that could give rise to the occurrence of one of the specified diseases in the future. The benefits liabilities include provision for all benefits provided by current legislation, policies and administrative practices in respect of existing claims. Benefits liabilities also include a provision for future administration costs of existing claims. As information is accumulated and analyzed, adjustments may be necessary to improve precision. It is WorkSafeNB's practice to have an independent consulting actuary complete a valuation of the benefits liabilities of the Disability Fund every year. Actual future costs could vary from those amounts presented in the financial statements.

A variety of estimation techniques are used in performing the valuation. They are generally based upon statistical analyses of historical experience or in the absence of sufficient historical data, based on general population statistics and other relevant information. Where historical data is sufficient, the assumption is that the development pattern of the current claims will be consistent with past experience. Where general population data is used, the assumption is that the covered population will exhibit claiming patterns and levels similar to those expected from the use of this information. Where sufficient evidence is available, allowance is made for changes or uncertainties which may create distortions in the underlying statistics or which might cause the cost of claims to increase or reduce when compared with the cost of previously settled claims including, but not limited to:

- Changes in processes that might accelerate or slow down the development and/or recording of claims;
- Changes in policies that might affect benefits;
- Changes in the legal environment;
- Medical and technological developments.

Multiple techniques are adopted to estimate the required level of provisions. This assists in better aligning the trends inherent in the data being projected to the benefit type being valued. The most appropriate estimation technique is selected taking into account the characteristics of the benefit type and the extent of the development of each accident year.

Details of specific assumptions used in deriving the outstanding claims liability at year-end are detailed in note 3.

ÉTATS FINANCIERS

Caisse d'indemnisation établie en vertu de la Loi sur l'indemnisation des pompiers

Notes afférentes aux états financiers
au 31 décembre 2011

2. PRINCIPALES CONVENTIONS ET PRATIQUES COMPTABLES (suite)

g) Juste valeur d'autre passif

La valeur comptable des comptes créditeurs correspond approximativement à leur juste valeur en raison de la nature à court terme de ces instruments.

h) Devises

L'actif en devises est converti en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la date du bilan. Les produits de l'actif sont convertis au taux en vigueur au moment où on les reçoit.

Les gains ou les pertes sur change matérialisés sont inclus dans le revenu de placements et comptabilisés dans la période au cours de laquelle ils ont été gagnés. Les gains ou les pertes sur change non matérialisés résultant de la conversion de soldes d'actif en devises sont comptabilisés dans le revenu de placements au cours de la période au cours de laquelle ils se produisent.

i) Engagements au titre des prestations

Les engagements au titre des prestations représentent la valeur actuarielle actualisée de tous les paiements futurs prévus au titre des prestations relatifs aux réclamations de l'exercice courant ou de tout exercice antérieur en plus de la constatation de l'exposition cumulative à des agents qui pourraient entraîner l'une des maladies reconnues à l'avenir. Les engagements au titre des prestations incluent la provision relative à toutes les prestations prévues par la législation, les politiques et les méthodes administratives en vigueur à l'égard des réclamations existantes. Les engagements au titre des prestations incluent également une provision à l'égard des frais d'administration futurs des réclamations existantes. À mesure que les données s'accumulent et qu'elles font l'objet d'une analyse, des rajustements pourraient être nécessaires pour améliorer la précision. Travail sécuritaire NB a comme pratique de retenir les services d'un actuaire-conseil indépendant pour procéder à une évaluation des engagements au titre des prestations de la caisse d'indemnisation chaque année. Les coûts réels futurs pourraient différer des montants qui figurent dans les états financiers.

Diverses techniques d'estimation sont utilisées pour faire l'évaluation. Elles sont habituellement fondées sur des analyses statistiques de l'expérience acquise ou, en l'absence de données historiques suffisantes, sur des statistiques relatives à la population en général et d'autres informations pertinentes. Lorsqu'il y a suffisamment de données historiques, on tient pour acquis que la tendance d'évolution des réclamations actuelles sera conforme à l'expérience antérieure. Lorsque des données relatives à la population en général sont utilisées, on tient pour acquis que la population examinée démontrera des tendances et des niveaux de réclamations semblables à ceux prévus si on utilisait ces renseignements. Lorsque des données suffisantes sont disponibles, une provision est faite pour les changements ou les incertitudes qui peuvent déformer les statistiques fondamentales, ou faire augmenter ou réduire les coûts de réclamation s'ils sont comparés aux coûts de réclamations réglées antérieurement, y compris, sans toutefois s'y limiter :

- des modifications apportées aux processus qui pourraient accélérer ou ralentir l'évolution de réclamations créées ou notées;
- des modifications apportées aux politiques qui pourraient avoir une incidence sur les prestations;
- des changements au niveau du milieu juridique;
- les progrès technologiques et médicaux.

On adopte des techniques multiples pour estimer le montant des provisions nécessaires. Cette mesure aide à mieux aligner les tendances inhérentes aux données utilisées pour le type de prestations évaluées. La technique d'estimation la plus appropriée est choisie en tenant compte des caractéristiques liées au type de prestations et de l'évolution des réclamations chaque année d'accident.

Des détails sur les hypothèses précises utilisées pour présenter les engagements au titre des réclamations en attente d'une décision à la fin de l'exercice sont présentés à la note 3.

FINANCIAL STATEMENTS

Firefighters' Compensation Act Disability Fund

Notes to Financial Statements
December 31, 2011

2. SIGNIFICANT ACCOUNTING POLICIES AND PRACTICES (continued)

(j) Capital assets

Capital assets are reported at cost and are depreciated on a straight-line basis over their estimated useful lives. The rates used are as follows:

Computer software and hardware	3 years
--------------------------------	---------

(k) Impairment review

Entity level

IAS 36 (Impairment of Assets) requires an entity to test assets for impairment if indicators of impairment exist. The impairment review must be conducted for an individual asset, an asset group, or the cash-generating unit level, which is the smallest identifiable group of assets that generates cash inflows independent of cash inflows from other assets or groups of assets.

Based on an analysis of cash flows, it has been established that the appropriate cash-generating unit for impairment review is the entity. As legislation is in place to attain full funding in the future, impairment at the entity level is unlikely. An annual review is conducted to ensure that no events or change in circumstances have occurred that would provide evidence of impairment.

As at December 31, 2011, management concluded that there were no known significant changes in the legislative, economic, or business environment that would have a material impact on the Disability Fund's ability to generate future economic benefits from its operating assets.

(l) Funding policy

Under the *FC Act*, a minimum funding level of 100% is required, with any shortfall to be recovered over a period of 20 years. The assessment revenue raised in any year from municipalities, rural communities and LSDs may include or be reduced by an amount designed to allow the Disability Fund to attain its funding requirement. The *FC Act* did not allow for assessments to be levied and collected in 2010. Beginning in 2011 and extending through 2014, the total amount levied per person per year shall not exceed \$444. The funded ratio at December 31, 2011 is 18.9% (2010 – 9.2%).

3. ACTUARIAL ASSUMPTIONS AND METHODS

There is virtually no historical experience data to allow for the development of valuation approaches similar to those used for workers' compensation liabilities. In addition, most of the risk is post-retirement. As a result, a valuation is carried out for both the incurred claims and the accumulated exposure to risk and post-employment risk. They also used a process to properly track the transition from accumulated and post-employment risk to actual claims. The process was introduced for the December 31, 2010 year-end and will be refined over time as more experience develops. An individual valuation was carried out for each case accepted to date to estimate the liability at December 31, 2011 on accepted cases.

ÉTATS FINANCIERS

Caisse d'indemnisation établie en vertu de la Loi sur l'indemnisation des pompiers

Notes afférentes aux états financiers
au 31 décembre 2011

2. PRINCIPALES CONVENTIONS ET PRATIQUES COMPTABLES (suite)

j) Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût d'origine et amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée d'utilisation probable estimative. Les taux utilisés sont les suivants :

Logiciels et matériel informatique 3 ans

k) Test de dépréciation

Niveau de l'entité

IAS 36 *Dépréciation d'actifs* exige qu'une entité détermine si un actif a déprécié s'il existe des indications de dépréciation. Le test de dépréciation doit être effectué pour un actif isolé, un groupe d'actifs ou une unité génératrice de trésorerie, qui est le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs.

Selon une analyse des flux de trésorerie, on a établi que l'unité génératrice de trésorerie appropriée pour le test de dépréciation était l'entité. Puisqu'il existe une loi prévoyant la pleine capitalisation à l'avenir, la dépréciation au niveau de l'entité est peu probable. Un examen annuel est effectué afin d'assurer qu'aucun événement ou changement de situation n'a eu lieu qui pourrait donner une indication de dépréciation.

Au 31 décembre 2011, la direction a conclu qu'aucun changement important connu n'était survenu au sein de l'environnement législatif, économique ou commercial de la caisse d'indemnisation susceptible d'avoir une incidence importante sur sa capacité de générer des avantages économiques futurs de ses actifs d'exploitation.

l) Politique de capitalisation

En vertu de la *Loi sur l'indemnisation des pompiers*, un niveau de capitalisation minimum de 100 % est exigé, avec toute insuffisance devant être récupérée sur une période de 20 ans. Le revenu des cotisations qui est tiré pendant une année auprès des municipalités, des communautés rurales et des districts de services locaux peut comprendre un montant ou en être réduit afin de permettre à la caisse d'indemnisation d'atteindre ses besoins de capitalisation. La *Loi* n'a pas permis la perception de cotisations en 2010. De 2011 à 2014, la cotisation annuelle demandée pour chaque personne ne peut être supérieure à 444 \$. Le pourcentage de capitalisation au 31 décembre 2011 se chiffre à 18,9 % (2010 – 9,2 %).

3. HYPOTHÈSES ET MÉTHODES ACTUARIELLES

Il n'existe pratiquement aucune donnée quant à l'expérience acquise pour permettre l'élaboration d'approches d'évaluation semblables à celles utilisées pour les engagements au titre de l'indemnisation des travailleurs. De plus, la plupart des risques surviennent après la retraite. Par conséquent, une évaluation est effectuée à la fois pour les réclamations et pour l'exposition cumulative au risque et au risque postérieur à l'emploi. On a également utilisé un processus pour bien suivre la transition du risque cumulatif et postérieur à l'emploi aux réclamations réelles. Le processus a été utilisé pour la première fois pour la fin d'exercice au 31 décembre 2010 et sera amélioré avec le temps à mesure qu'on acquiert de l'expérience. Une évaluation individuelle a été effectuée pour chaque cas accepté à ce jour afin d'estimer le passif au 31 décembre 2011 relativement aux cas acceptés.

FINANCIAL STATEMENTS

Firefighters' Compensation Act Disability Fund

Notes to Financial Statements
December 31, 2011

3. ACTUARIAL ASSUMPTIONS AND METHODS (continued)

Past Claims Component

The *FC Act* provides for coverage for any eligible firefighter if the firefighter suffered from one of the cancers covered by the *FC Act* on or after November 30, 2007. The *FC Act* does not require the date of diagnosis to be on or after the above date. As a result, there may be claims filed for cancers that had already been diagnosed at any time before December 31, 2011. A provision was made for the costs associated with these potential past claims that reflect a provision over and above the costs of claims accepted to date. Where details of amounts to be paid for the future were known, that information was utilized and the liability was calculated using annuity factors for the appropriate period the benefit would be paid and based on the assumptions described below. Where the information was not available, the average cost per claim underlying the liability calculation was used for the future claims component.

Future Claims Component

The future claims component is based on a projection of expected cancer incidence in each future year for the current population of active and retired firefighters. The results of this projection are discounted to the valuation date and then pro-rated for active firefighters based on estimated service rendered up to the valuation date over total expected service during their career. Many assumptions are required to carry out this projection, given the limited data available. A projection model which allows for the input of a number of important parameters to allow the calculation to be made using different assumptions both for sensitivity analysis and for adaptation to emerging experience over time was used. The model is designed to carry out a calculation for each firefighter. For the current valuation, the calculation was made for each 10-year age cohort developed from the total count of active firefighters. In effect, a calculation was made at ages 25, 35, 45 and 55 and the results multiplied by the assumed number of active firefighters in each cohort. For the retired population, a calculation was made at ages 60, 61, 67, 77 and 87 and the results multiplied by the assumed number of retired firefighters in each cohort. The model allowed for the minimum number of years of service required for the prescribed diseases to fall under the presumptive clause. This minimum exposure period varies by cancer type and allowing for this would have significantly increased the complexity of the model. Since the cancer incidence rates are very low at early ages, the maximum period of 20 years for all cancer types was used as a simplifying feature in the development of the model. Since the assumed entry age is 22, any cancers before age 42 are not considered in the calculation.

Assumptions

The following explicit assumptions have been made in determining the outstanding benefits liabilities:

	2011		2010	
	CPI-indexed awards	Medical payments	CPI-indexed awards	Medical payments
Gross rate of return	7.12%	7.12%	7.12%	7.12%
Inflation – Year 1	2.52%	5.50%	0.73%	5.50%
– subsequent years	3.00%	5.50%	3.00%	5.50%
Net rate of return – Year 1	4.49%	1.54%	6.34%	1.54%
– subsequent years	4.00%	1.54%	4.00%	1.54%
Future administration	6.50%	6.50%	6.50%	6.50%

ÉTATS FINANCIERS

Caisse d'indemnisation établie en vertu de la Loi sur l'indemnisation des pompiers

Notes afférentes aux états financiers

au 31 décembre 2011

3. HYPOTHÈSES ET MÉTHODES ACTUARIELLES (suite)

Composante liée aux réclamations antérieures

La *Loi sur l'indemnisation des pompiers* prévoit une protection pour tout pompier admissible si un pompier était atteint d'un des cancers reconnus par la *Loi* le 30 novembre 2007 ou après cette date. La *Loi* n'exige pas que la date du diagnostic soit à partir de cette date. Par conséquent, il peut y avoir des réclamations présentées pour un cancer déjà diagnostiqué en tout temps avant le 31 décembre 2011. Une provision a été faite pour les coûts liés à ces réclamations antérieures possibles qui se veut une provision au-delà des coûts des réclamations acceptées à ce jour. On a utilisé les renseignements relatifs aux montants à verser à l'avenir lorsque ces détails étaient connus, et le passif a été calculé en utilisant les facteurs d'actualisation pour la période appropriée pendant laquelle les prestations seraient versées et fondé sur les hypothèses présentées plus bas. Quand ces renseignements n'étaient pas disponibles, le coût moyen par réclamation qui sous-tend le calcul du passif a été utilisé pour la composante relative aux réclamations futures.

Composante relative aux réclamations futures

La composante relative aux réclamations futures est fondée sur une projection de l'incidence prévue d'un cancer pour chaque exercice à l'avenir pour la population actuelle de pompiers actifs et à la retraite. Les résultats de cette projection sont actualisés à la date d'évaluation et ensuite répartis proportionnellement entre les pompiers actifs en fonction de leur durée de service estimative jusqu'à la date d'évaluation par rapport à la durée totale prévue du service pendant leur carrière. De nombreuses hypothèses sont nécessaires pour effectuer cette projection étant donné les données limitées disponibles. On a utilisé un modèle de projection qui permet l'entrée d'un certain nombre de paramètres importants pour effectuer le calcul en utilisant différentes hypothèses à la fois pour l'analyse de sensibilité et l'adaptation à la nouvelle expérience avec le temps. Le modèle est conçu pour effectuer un calcul pour chaque pompier. Pour l'évaluation courante, le calcul a été effectué pour des cohortes selon des intervalles de dix ans à partir du nombre total de pompiers actifs. De fait, un calcul a été effectué selon les âges de 25, 35, 45 et 55 ans, et les résultats ont été multipliés par le nombre présumé de pompiers actifs dans chaque cohorte. Pour la population de pompiers à la retraite, un calcul a été effectué pour les âges de 60, 61, 67, 77 et 87 ans, et les résultats ont été multipliés par le nombre présumé de pompiers à la retraite pour chaque cohorte. Le modèle a permis de faire en sorte que la durée minimale de service nécessaire pour les maladies reconnues soit prévue par la disposition de présomption pour les pompiers. Cette durée minimale d'exposition varie selon le type de cancer et le fait d'intégrer cette composante aurait rendu le modèle considérablement plus complexe. Puisque les taux d'incidence de cancer sont très faibles en bas âge, la période maximale de 20 ans pour tous les types de cancer a été utilisée pour simplifier l'élaboration du modèle. Étant donné que l'âge d'entrée présumé est de 22 ans, le calcul ne tient pas compte d'aucun cancer avant l'âge de 42 ans.

Hypothèses

Les hypothèses explicites suivantes ont été faites pour déterminer les engagements au titre des prestations en attente d'une décision :

	2011		2010	
	Prestations indexées à l'IPC	Paiements médicaux	Prestations indexées à l'IPC	Paiements médicaux
Taux de rendement brut	7,12 %	7,12 %	7,12 %	7,12 %
Inflation – premier exercice	2,52 %	5,50 %	0,73 %	5,50 %
– exercices subséquents	3,00 %	5,50 %	3,00 %	5,50 %
Taux de rendement net – premier exercice	4,49 %	1,54 %	6,34 %	1,54 %
– exercices subséquents	4,00 %	1,54 %	4,00 %	1,54 %
Frais d'administration futurs	6,50 %	6,50 %	6,50 %	6,50 %

FINANCIAL STATEMENTS

Firefighters' Compensation Act Disability Fund

Notes to Financial Statements

December 31, 2011

3. ACTUARIAL ASSUMPTIONS AND METHODS (continued)

A description of the processes used to determine these assumptions is provided below:

General statement

Assumptions are formulated to be consistent with the funding and investment policies adopted by WorkSafeNB's board. Benefits liabilities are valued based on the primary assumption that the system will be in operation for the very long term. Hence, the focus is on long-term trends as opposed to short-term fluctuations around those trends.

Gross rate of return

The gross rate of return reflects the best estimate of the long-term average rate of return that can be expected using the benchmark asset allocation adopted by the board in its statement of investment goals and objectives. The process is based on the estimate of a real rate of return that is then compounded with the long-term average future inflation estimate to obtain the gross rate of return.

CPI-indexed awards inflation rate

The indexation rate is intended to reflect a long-term rate of inflation for benefits indexed to CPI.

Medical payments inflation rate

The inflation rate was determined from a study of past payment experience. The study is periodically updated to ensure the inflation assumption remains current. The latest study, conducted in 2008, revealed an annual inflation rate that was about 2.5% above the long-term inflation assumption used for CPI when all health care payments are considered together.

Net rate of return

The net rate of return is the net result from removing the inflation component of the gross rate of return from the gross rate of return on a compounded basis.

Future administration

When a claim occurs, it triggers an obligation to provide claims management, maintenance and support in terms of paying the various providers of health care services and compensating workers for lost wages for as long as the claim is open. The future administration expense liability is intended to provide a reasonable allowance for this obligation.

A detailed review of future administration expenses is conducted periodically. In this review an estimate is made of the portion of operating expenses that can be attributed to claims maintenance, including a proportionate share of overhead expenses. The latest review, conducted in 2008, concluded that a 6.5% allocation was reasonable. Hence, a liability for future administration expenses of 6.5% of the total benefits liability is included in the liability estimate.

ÉTATS FINANCIERS

Caisse d'indemnisation établie en vertu de la Loi sur l'indemnisation des pompiers

Notes afférentes aux états financiers

au 31 décembre 2011

3. HYPOTHÈSES ET MÉTHODES ACTUARIELLES (suite)

Voici une description des processus utilisés pour déterminer les hypothèses en question :

Énoncé général

Les hypothèses sont rédigées de façon à être conformes aux politiques de capitalisation et de placement adoptées par le conseil d'administration de Travail sécuritaire NB. Les engagements au titre des prestations sont évalués selon l'hypothèse primaire que le régime exploitera à très long terme. Par conséquent, l'évaluation tient compte des tendances à long terme plutôt que des fluctuations à court terme découlant de ces tendances.

Taux de rendement brut

Le taux de rendement brut reflète la meilleure estimation du taux de rendement moyen à long terme auquel on peut s'attendre en utilisant la composition de l'actif selon le portefeuille de référence que le conseil a adoptée dans son énoncé des objectifs de placement. Le processus est fondé sur l'estimation d'un taux de rendement réel, qui est ensuite rajusté pour tenir compte de l'estimation de l'inflation moyenne future à long terme afin d'obtenir le taux de rendement brut.

Taux d'inflation des prestations indexées à l'indice des prix à la consommation (IPC)

Le taux d'indexation a pour but de refléter un taux d'inflation à long terme des prestations indexées à l'indice des prix à la consommation.

Taux d'inflation des paiements médicaux

Le taux d'inflation a été déterminé à partir d'une étude de l'expérience quant aux paiements antérieurs. L'étude est mise à jour de façon périodique afin d'assurer que l'hypothèse d'inflation demeure à jour. Selon l'étude la plus récente effectuée en 2008, le taux annuel d'inflation était environ 2,5 % plus élevé que l'hypothèse d'inflation à long terme utilisée pour l'IPC lorsqu'on tient compte de tous les paiements d'aide médicale.

Taux de rendement net

Le taux de rendement net est le résultat net après l'élimination de la composante d'inflation du taux de rendement brut de ce taux à un taux composé.

Frais d'administration futurs

Une réclamation sous-entend l'obligation d'offrir des services de gestion, de maintien et d'appui relativement au paiement des divers fournisseurs de soins de santé et du versement de prestations pour perte de gains aux travailleurs, et ce, tant que leur réclamation est ouverte. Le passif au titre des frais d'administration futurs a pour but d'assurer une provision raisonnable pour satisfaire à cette obligation.

Un examen détaillé des frais d'administration futurs est effectué périodiquement. Cet examen comprend une estimation de la partie des frais d'exploitation qui peut être attribuable au maintien des réclamations, y compris une partie proportionnelle des frais généraux. Le dernier examen effectué en 2008 a déterminé qu'une provision de 6,5 % était raisonnable. Par conséquent, l'estimation du passif comprend un passif au titre des frais d'administration futurs s'élevant à 6,5 % de la totalité des engagements au titre des prestations.

FINANCIAL STATEMENTS

Firefighters' Compensation Act Disability Fund

Notes to Financial Statements
December 31, 2011

3. ACTUARIAL ASSUMPTIONS AND METHODS (continued)

Sensitivity analysis

i) Summary

Sensitivity analysis is conducted to quantify the exposure to risk of changes in the key underlying variables. The valuations included in the reported results are calculated using certain assumptions about these variables as disclosed above. The movement in any key variable will impact the Disability Fund's financial performance and funding ratio. Many different variables could affect ultimate liabilities and costs. The table below presents the sensitivity of the benefits liabilities to an immediate 1% increase or decrease in the economic assumptions.

Impact of movement in variable:

Gross rate of return

The outstanding claims liability is calculated by reference to expected future payments. These payments are discounted to adjust for the time value of money. An increase or decrease in the assumed discount rate will have an opposing impact on claims costs.

Long-term general inflation rate

The CPI-indexed awards inflation rate, medical payments inflation rate, and other payments inflation rate are all directly affected by movements in the long-term general inflation rate. Consequently, the benefits indexed to these rates are also impacted. An increase or decrease in the long-term general inflation rate would have a corresponding impact on claims costs.

Medical inflation rate

Medical expenses more than 15 years after the injury account for a major part of expected benefit payments at long durations. An increase or decrease in medical payment inflation relative to the assumption underlying the liability estimates would have a corresponding impact on claims costs.

ii) Impact of changes in key variables:

+/-% change in assumed rates	2011 (000s)		2010 (000s)	
	+1.00%	-1.00%	+1.00%	-1.00%
Gross rate of return	\$ (1,997)	\$ 2,467	\$ (1,451)	\$ 1,798
Long term general inflation rate	\$ 2,260	\$ (1,868)	\$ –	\$ –
Medical inflation rate	\$ 1,275	\$ (1,009)	\$ 1,184	\$ (935)

ÉTATS FINANCIERS

Caisse d'indemnisation établie en vertu de la Loi sur l'indemnisation des pompiers

Notes afférentes aux états financiers

au 31 décembre 2011

3. HYPOTHÈSES ET MÉTHODES ACTUARIELLES (suite)

Analyse de sensibilité

i) Sommaire

On effectue des analyses de sensibilité afin de quantifier l'exposition aux risques de changements au niveau des variables sous-jacentes clés. Les évaluations comprises dans les résultats présentés sont calculées en utilisant certaines hypothèses au sujet de ces variables telles qu'elles sont présentées plus haut. L'évolution d'une variable clé quelconque aura un effet sur le rendement financier et le pourcentage de capitalisation de la caisse d'indemnisation. De nombreuses variables différentes pourraient avoir un effet sur les engagements et les coûts ultimes. Le tableau plus bas présente la sensibilité des engagements au titre des prestations à une augmentation ou à une diminution immédiate de 1 % des hypothèses économiques.

Incidence de l'évolution d'une variable

Taux de rendement brut

Le passif au titre des réclamations en attente d'une décision est calculé en fonction des paiements futurs prévus. Ces paiements sont actualisés afin d'être rajustés de la valeur temps de l'argent. Une augmentation ou une réduction du taux d'actualisation hypothétique aura un effet contraire sur les coûts de réclamation.

Taux général d'inflation à long terme

Les mouvements du taux général d'inflation à long terme ont un effet direct sur le taux d'inflation des prestations indexées à l'indice des prix à la consommation, le taux d'inflation des paiements médicaux et le taux d'inflation d'autres paiements. Par conséquent, les prestations indexées selon ces taux sont également touchées. Une augmentation ou une diminution du taux général d'inflation à long terme aurait un effet correspondant sur les coûts de réclamation.

Taux d'inflation médicale

Les frais médicaux plus de 15 ans après la blessure représentent une grande partie des paiements de prestations prévus pour de longues durées. Une augmentation ou une diminution de l'inflation des paiements médicaux relativement à l'hypothèse qui sous-tend les estimations du passif aurait un effet correspondant sur les coûts de réclamation.

ii) Effet des changements au niveau des variables clés

	2011 (en milliers)		2010 (en milliers)	
	+1,00 %	-1,00 %	+1,00 %	-1,00 %
Pourcentage de diminution ou d'augmentation des taux hypothétiques				
Taux de rendement brut	(1 997) \$	2 467 \$	(1 451) \$	1 798 \$
Taux général d'inflation à long terme	2 260 \$	(1 868) \$	— \$	— \$
Taux d'inflation médicale	1 275 \$	(1 009) \$	1 184 \$	(935) \$

FINANCIAL STATEMENTS

Firefighters' Compensation Act Disability Fund

Notes to Financial Statements
December 31, 2011

4. CLAIMS – RISK MANAGEMENT POLICIES AND PROCEDURES

The financial condition and operation of the Disability Fund is affected by a number of key risks including claims, operational and financial risks. There are established policies and procedures in respect of managing these risks as set out below.

(a) Claims risk

There is an objective to manage claims risk thus reducing the volatility of assessment premiums and performance from operations. In addition to the inherent uncertainty of claims risk, which can lead to significant variability in the loss experience, performance from operations are significantly affected by external market factors.

WorkSafeNB has developed, implemented and maintained a sound and prudent claims risk management strategy that encompasses all aspects of WorkSafeNB's operations. This same strategy is applied to the Disability Fund.

The strategy sets out policies and procedures, processes and controls in relation to the management of likely financial and non-financial claims risks.

Key aspects of the processes in place to mitigate claims risks include:

- Established processes for managing claims in accordance with the *FC Act*;
- The use of sophisticated management information systems, which provide reliable and up-to-date data on the claims risks to which the business is exposed at any point in time;
- The use of detailed internal monitoring tools that link actuarial valuation projections with the management information systems to monitor claims patterns;
- Annual review of the benefits liabilities by an independent external actuary.

(b) Terms and conditions of insurance business

The terms and conditions of the fund administered by WorkSafeNB are established under the *FC Act*. Coverage is for annual periods ending December 31 each year. The terms and conditions of the fund are the same for all employers.

(c) Operational risk

Operational risk relates to the risk of loss arising from systems failure, human error or from other circumstances not related to claims or financial risks. These risks are managed through a framework that includes a system of delegated authorities, effective segregation of duties, access controls and review processes.

ÉTATS FINANCIERS

Caisse d'indemnisation établie en vertu de la Loi sur l'indemnisation des pompiers

Notes afférentes aux états financiers
au 31 décembre 2011

4. RÉCLAMATIONS – POLITIQUES ET PROCÉDURES EN MATIÈRE DE GESTION DES RISQUES

Un certain nombre de risques clés ont une incidence sur la situation et les activités financières de la caisse d'indemnisation, y compris les risques liés aux réclamations, opérationnels et financiers. On a établi des politiques et des procédures relativement à la gestion de ces risques, qui sont présentés plus bas.

a) Risques liés aux réclamations

On a pour objectif de gérer les risques liés aux réclamations, réduisant ainsi la volatilité des cotisations et des rendements des activités. Les facteurs externes liés au marché, ainsi que l'incertitude inhérente aux risques liés aux réclamations, qui peut donner lieu à une variabilité importante de l'historique de perte, a un effet important sur le rendement des activités.

Travail sécuritaire NB a élaboré, mis en œuvre et maintenu une stratégie solide et prudente de gestion des risques liés aux réclamations qui englobe tous les aspects de ses activités. Cette même stratégie est appliquée à la caisse d'indemnisation.

La stratégie énonce les politiques, les procédures, les processus et les mesures de contrôle en ce qui a trait à la gestion des risques financiers et non financiers probables liés aux réclamations.

Parmi les processus établis pour atténuer les risques relatifs aux réclamations, on compte :

- des processus établis pour gérer les réclamations conformément à la *Loi sur l'indemnisation des pompiers*;
- des systèmes d'information de gestion sophistiqués, qui produisent des données fiables et à jour relativement aux risques liés aux réclamations auxquels l'organisme fait face à tout moment;
- des outils de surveillance internes perfectionnés qui lient les projections de l'évaluation actuarielle et les systèmes d'information de gestion afin d'observer les tendances au niveau des réclamations;
- un examen annuel du passif au titre des prestations par un actuaire externe indépendant.

b) Modalités et conditions des activités d'assurance

Les modalités et conditions de la caisse d'indemnisation qu'administre Travail sécuritaire NB sont établies en vertu de la *Loi sur l'indemnisation des pompiers*. La protection est en vigueur pour des périodes annuelles se terminant le 31 décembre de chaque exercice. Les modalités et conditions de la caisse d'indemnisation sont les mêmes pour tous les employeurs.

c) Risques liés à l'exploitation

Les risques liés à l'exploitation sont les risques de pertes découlant d'une défaillance des systèmes, de l'erreur humaine ou d'autres circonstances qui ne sont pas liées aux réclamations ou aux risques financiers. Les risques liés à l'exploitation sont gérés par le biais d'une structure qui comprend un système de délégation de pouvoirs, la répartition efficace des tâches, des mesures de contrôle d'accès et des processus d'examen.

FINANCIAL STATEMENTS

Firefighters' Compensation Act Disability Fund

Notes to Financial Statements
December 31, 2011

4. CLAIMS – RISK MANAGEMENT POLICIES AND PROCEDURES (continued)

(d) Financial risk

The Disability Fund has exposure to the following financial risks:

- Funding risk
- Market risk
- Foreign currency risk
- Credit risk
- Inflation risk
- Interest rate risk

The Disability Fund's exposure to these risks arises primarily in relation to its investment portfolio. Note 6 presents information about the exposure to each of the above risks, including objectives, policies and processes for measuring and managing the risk.

5. INVESTMENTS

The table below presents the fair value of the Disability Fund's investments.

	2011 (000s)	2010 (000s)
	<u>Fair Value</u>	<u>Fair Value</u>
i) Portfolio investments		
Forward foreign exchange contracts	\$ 7	\$ 6
Fixed income		
Conventional bonds	630	297
Equities		
Canadian	446	263
U.S.	398	244
Non-North American	442	270
Total equities	<u>1,286</u>	<u>777</u>
Inflation-sensitive		
Real return bonds	128	60
Real estate	242	79
	<u>370</u>	<u>139</u>
	<u>\$ 2,293</u>	<u>\$ 1,219</u>

ÉTATS FINANCIERS

Caisse d'indemnisation établie en vertu de la Loi sur l'indemnisation des pompiers

Notes afférentes aux états financiers
au 31 décembre 2011

4. RÉCLAMATIONS – POLITIQUES ET PROCÉDURES EN MATIÈRE DE GESTION DES RISQUES (suite)

d) Risques financiers

La caisse d'indemnisation est exposée aux risques financiers suivants :

- Risque de capitalisation
- Risque de marché
- Risque de change
- Risque de crédit
- Risque d'inflation
- Risque de taux d'intérêt

L'exposition de la caisse d'indemnisation à ces risques découle surtout de facteurs liés à son portefeuille de placements. La note 6 présente des renseignements au sujet de l'exposition à chacun des risques susmentionnés, y compris les objectifs, les politiques et les processus pour mesurer et gérer les risques.

5. PLACEMENTS

Le tableau suivant présente la juste valeur des placements de la caisse d'indemnisation.

	2011 (en milliers) <u>Juste valeur</u>	2010 (en milliers) <u>Juste valeur</u>
i) Portefeuille de placements		
Contrats de change à terme	7 \$	6 \$
Revenu fixe		
Obligations ordinaires	630	297
Actions		
Canadiennes	446	263
Américaines	398	244
Non nord-américaines	442	270
Total des actions	<u>1 286</u>	<u>777</u>
Sensibles aux effets de l'inflation		
Obligations à rendement réel	128	60
Biens immobiliers	242	79
	<u>370</u>	<u>139</u>
	<u>2 293 \$</u>	<u>1 219 \$</u>

FINANCIAL STATEMENTS

Firefighters' Compensation Act Disability Fund

Notes to Financial Statements
December 31, 2011

5. INVESTMENTS (continued)

ii) Fair value hierarchy

The Disability Fund's investments have been classified into a three-level fair value hierarchy in accordance with IFRS 7 (Financial Instruments: Disclosures). The levels of the fair value hierarchy are defined as follows:

- Level 1 inputs are quoted prices in active markets for identical assets or liabilities.
- Level 2 inputs are market-based inputs that are directly or indirectly observable but not considered level 1 quoted prices. Level 2 inputs consist of: (i) quoted prices for similar assets or liabilities in active markets; (ii) quoted prices for identical assets or liabilities in non-active markets (markets which have few transactions and prices are not current or price quotations vary substantially); (iii) inputs other than quoted prices that are observable (interest rates, yield curves, volatilities, credit risks, and default rates); and (iv) inputs derived from, or corroborated by, observable market data.
- Level 3 inputs are unobservable inputs. These inputs reflect assumptions about market pricing using the best internal and external information available. The valuation approaches applied are the most suitable and appropriate for the type of investments.

In certain situations, inputs used to measure the fair value of asset positions fall into different levels of the fair value hierarchy. In these situations, the level in which the fair value falls is based upon the lowest level input that is significant to the determination of the fair value. The following tables summarize the basis of fair value measurements for financial assets held in the Disability Fund's investment portfolio as of December 31:

	2011 (000s)			Fair Value
	Level 1	Level 2	Level 3	
Portfolio investments				
Forward foreign exchange contracts	\$ —	\$ 7	\$ —	\$ 7
Fixed income investments				
Conventional bonds	630	—	—	630
Equity investments				
Canadian	446	—	—	446
U.S.	398	—	—	398
Non-North American	442	—	—	442
Total equities	1,286	—	—	1,286
Inflation-sensitive				
Real return bonds	128	—	—	128
Real estate	242	—	—	242
	370	—	—	370
	\$ 2,286	\$ 7	\$ —	\$ 2,293

ÉTATS FINANCIERS

Caisse d'indemnisation établie en vertu de la Loi sur l'indemnisation des pompiers

Notes afférentes aux états financiers
au 31 décembre 2011

5. PLACEMENTS (suite)

ii) Hiérarchie des justes valeurs

Les placements de la caisse d'indemnisation ont été regroupés selon trois niveaux d'hierarchie des justes valeurs conformément à IFRS 7 *Instruments financiers : Informations à fournir*. Les niveaux de la hiérarchie des justes valeurs sont définis comme suit :

- Les données d'entrée de niveau 1 sont des prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques.
- Les données d'entrée de niveau 2 sont des données fondées sur les marchés qui sont directement ou indirectement observables, mais qui ne sont pas considérées être des prix cotés du niveau 1. Les données d'entrée de niveau 2 sont : (i) des prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs similaires; (ii) des prix cotés sur des marchés non actifs pour des actifs ou des passifs identiques (des marchés qui affichent peu de transactions et dont les prix ne sont pas à jour ou les prix cotés varient de façon considérable); (iii) des données autres que les prix cotés qui sont observables, comme les taux d'intérêts, des courbes de rendement, les volatilités, les risques de crédit et les taux de défaillance; et (iv) des données provenant de données observables de marché ou corroborées par ces dernières.
- Les données d'entrée de niveau 3 sont des données non observables. Elles reflètent des hypothèses quant aux cours du marché à l'aide des meilleurs renseignements internes et externes disponibles. Les approches d'évaluation utilisées sont les plus appropriées pour les types de placements.

Dans certains cas, les données utilisées pour évaluer la juste valeur des actifs correspondent à différents niveaux de la hiérarchie des justes valeurs. Dans ces cas, le niveau de la juste valeur est déterminé d'après le niveau de données le plus bas qui sera significatif pour l'évaluation de la juste valeur. Les tableaux plus bas résument les éléments d'évaluations de la juste valeur des éléments d'actif détenus dans le portefeuille de placements de la caisse d'indemnisation au 31 décembre :

	2011 (en milliers)			Juste valeur
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	
Portefeuille de placements				
Contrats de change à terme	– \$	7 \$	– \$	7 \$
Revenu fixe				
Obligations ordinaires	630	–	–	630
Actions				
Canadiennes	446	–	–	446
Américaines	398	–	–	398
Non nord-américaines	442	–	–	442
Total des actions	1 286	–	–	1 286
Sensibles aux effets de l'inflation				
Obligations à rendement réel	128	–	–	128
Biens immobiliers	242	–	–	242
	370	–	–	370
	2 286 \$	7 \$	– \$	2 293 \$

FINANCIAL STATEMENTS

Firefighters' Compensation Act Disability Fund

Notes to Financial Statements
December 31, 2011

5. INVESTMENTS (continued)

	2010 (000s)			Fair Value
	Level 1	Level 2	Level 3	
Portfolio investments				
Forward foreign exchange contracts	\$ —	\$ 6	\$ —	\$ 6
Fixed income investments				
Conventional bonds	297	—	—	297
Equity investments				
Canadian	263	—	—	263
U.S.	244	—	—	244
Non-North American	270	—	—	270
Total equities	777	—	—	777
Inflation-sensitive				
Real return bonds	60	—	—	60
Real estate	24	—	55	79
	84	—	55	139
	\$ 1,158	\$ 6	\$ 55	\$ 1,219

ÉTATS FINANCIERS

Caisse d'indemnisation établie en vertu de la Loi sur l'indemnisation des pompiers

Notes afférentes aux états financiers
au 31 décembre 2011

5. PLACEMENTS (suite)

	2010 (en milliers)			Juste valeur
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	
Portefeuille de placements				
Contrats de change à terme	– \$	6 \$	– \$	6 \$
Revenu fixe				
Obligations ordinaires	297	–	–	297
Actions				
Canadiennes	263	–	–	263
Américaines	244	–	–	244
Non nord-américaines	270	–	–	270
Total des actions	777	–	–	777
Sensibles aux effets de l'inflation				
Obligations à rendement réel	60	–	–	60
Biens immobiliers	24	–	55	79
	84	–	55	139
	1 158 \$	6 \$	55 \$	1 219 \$

FINANCIAL STATEMENTS

Firefighters' Compensation Act Disability Fund

Notes to Financial Statements
December 31, 2011

5. INVESTMENTS (continued)

iii) Summary of changes in level 3 investments

	2011 (000s)	2010 (000s)
	<u>Real Estate</u>	<u>Real Estate</u>
Balance, beginning of year	\$ 55	\$ –
Purchases of level 3 investments	6	54
Sale of level 3 investments	(1)	–
Change in unrealized gains recognized in investment income	11	1
Transfer out of level 3 and into level 1	(71)	–
Balance, end of year	<u>\$ –</u>	<u>\$ 55</u>

The investment classified as level 3 above consisted of a pooled fund investing in Canadian commercial real estate. As of December 31, 2010, this fund had temporarily suspended all withdrawals and was therefore classified in level 3 of the fair value hierarchy. On October 17, 2011, the suspension on withdrawals was lifted and units of the pooled fund could be purchased or redeemed daily at the fund net asset value. The fund therefore has an available price in an active market and is readily redeemable at the demand of the Disability Fund, qualifying it for level 1 status in the fair value hierarchy. Accordingly, the investment was transferred into level 1 on October 17, 2011.

	2011 (000s)	2010 (000s)
iv) Investment income		
Interest and dividends	\$ 65	\$ 10
Realized investment gains (losses) on forward exchange contracts	(13)	–
Realized investment gains on other portfolio investments	15	1
Change in unrealized investment gains on forward foreign exchange contracts	1	6
Change in unrealized investment gains on other portfolio investments	<u>27</u>	<u>24</u>
	95	41
Less: portfolio management expenses	<u>(7)</u>	<u>–</u>
	<u>\$ 88</u>	<u>\$ 41</u>

The market rate of return on the investment portfolio for the year ended December 31, 2011 was 2.63%.

ÉTATS FINANCIERS

Caisse d'indemnisation établie en vertu de la Loi sur l'indemnisation des pompiers

Notes afférentes aux états financiers
au 31 décembre 2011

5. PLACEMENTS (suite)

iii) Sommaire des changements aux placements de niveau 3

	2011 (en milliers)	2010 (en milliers)
	<u>Biens immobiliers</u>	<u>Biens immobiliers</u>
Solde, début de l'exercice	55 \$	– \$
Acquisition de placements de niveau 3	6	54
Vente de placements de niveau 3	(1)	–
Modification des gains non matérialisés comptabilisés dans le revenu de placements	11	1
Transfert du niveau 3 au niveau 1	(71)	–
Solde, fin de l'exercice	<u>– \$</u>	<u>55 \$</u>

Le placement classé comme un niveau 3 plus haut était composé d'un fonds en gestion commune investi dans des biens immobiliers commerciaux canadiens. Au 31 décembre 2010, ce fonds avait suspendu tout retrait temporairement et était donc classé au niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs. Le 17 octobre 2011, la suspension des retraits a été levée et on pouvait acquérir ou encaisser quotidiennement des unités dans le fonds en gestion commune à la valeur d'actif net du fonds. Par conséquent, le fonds a un prix disponible sur un marché actif et est directement encaissable à la demande de la caisse d'indemnisation, le qualifiant comme un fonds du niveau 1 de la hiérarchie des justes valeurs. Le placement a donc été transféré au niveau 1 le 17 octobre 2011.

	2011 (en milliers)	2010 (en milliers)
iv) Revenu de placements		
Intérêts et dividendes	65 \$	10 \$
Gains (pertes) matérialisés sur placements pour les contrats de change à terme	(13)	–
Gains matérialisés sur placements sur d'autres placements du portefeuille	15	1
Modification des gains non matérialisés sur placements pour les contrats de change à terme	1	6
Modification des gains non matérialisés sur placements sur d'autres placements de portefeuille	27	24
	<u>95</u>	<u>41</u>
Moins : Frais de gestion de portefeuille	(7)	–
	<u>88 \$</u>	<u>41 \$</u>

Le taux de rendement du marché du portefeuille de placements pour l'exercice terminé le 31 décembre 2011 s'est chiffré à 2,63 %.

FINANCIAL STATEMENTS

Firefighters' Compensation Act Disability Fund

Notes to Financial Statements
December 31, 2011

5. INVESTMENTS (continued)

v) Pooled funds

Certain of the Disability Fund's portfolio investments are held through pooled funds with no fixed maturity date. The fair value of the investments held through pooled funds is as follows:

	2011 (000s)	2010 (000s)
Conventional bonds	\$ 630	\$ 297
Real return bonds	128	60
Non-North American equities	80	54
Real estate	242	79

vi) Investment agreement

The Disability Fund has entered into an investment agreement (November 2010) for the management of its investment assets with those of WorkSafeNB. These financial statements report the Disability Fund's proportional share of the investments held in the fund, which was 0.19% at December 31, 2011 (2010 – 0.11%).

6. FINANCIAL RISK MANAGEMENT

The Disability Fund, through WorkSafeNB, has established policies for the management of its investments. Independent, external investment managers manage all of the Disability Fund's investments. The compliance of these managers with the investment policies is monitored regularly.

Investment risk is managed by diversifying the portfolio among asset classes, industry sectors, geographic locations and individual securities. Further diversification is achieved by selecting investment managers with varying investment philosophies and styles. From time to time, in conjunction with WorkSafeNB, independent consultants are retained to advise on the appropriateness and effectiveness of its investment policies and practices. This includes periodic asset liability studies to ensure that the investment strategy is suitable in light of the related liabilities and WorkSafeNB's risk tolerance. The last such study was completed in 2011.

The following sections describe the Disability Fund's financial risk exposures and related mitigation strategies.

i) Funding risk

Under the *FC Act*, a minimum funding level of 100% is required with any shortfall to be recovered over a period of 20 years. The assessment revenue raised in any year from municipalities, rural communities and LSDs may include or be reduced by an amount designed to allow the *FC Act* Disability Fund to attain its funding requirement. However, for the period from 2011 to 2014, the total amount levied per person per year shall not exceed \$444.

ÉTATS FINANCIERS

Caisse d'indemnisation établie en vertu de la Loi sur l'indemnisation des pompiers

Notes afférentes aux états financiers
au 31 décembre 2011

5. PLACEMENTS (suite)

v) Fonds en gestion commune

Une part du portefeuille de placements de la caisse d'indemnisation est détenue sous forme de fonds en gestion commune sans date d'échéance fixe. La juste valeur des placements détenus sous forme de fonds en gestion commune s'établit comme suit :

	2011 (en milliers)	2010 (en milliers)
Obligations ordinaires	630 \$	297 \$
Obligations à rendement réel	128	60
Actions non nord-américaines	80	54
Biens immobiliers	242	79

vi) Accord relatif aux placements

La caisse d'indemnisation a conclu un accord relatif aux placements (novembre 2010) en vue de la gestion de ses placements avec ceux de Travail sécuritaire NB. Les présents états financiers présentent la part proportionnelle des placements de la caisse d'indemnisation dans le fonds, laquelle était de 0,19 % au 31 décembre 2011 (2010 – 0,11 %).

6. GESTION DU RISQUE FINANCIER

La caisse d'indemnisation, par le biais de Travail sécuritaire NB, a élaboré des politiques visant la gestion de ses placements. Elle fait appel aux services de gestionnaires de placements indépendants de l'extérieur pour gérer tous ses placements. L'observation des politiques de placement par ces gestionnaires est évaluée à intervalles réguliers.

Afin de gérer les risques liés aux placements, le portefeuille est diversifié selon les catégories de l'actif, les secteurs d'activité, les régions géographiques et les titres individuels. On diversifie davantage en choisissant des gestionnaires de placements ayant des philosophies et des styles qui varient. De temps à autre, de concert avec Travail sécuritaire NB, on retient les services d'experts-conseils indépendants qui donnent des conseils sur le caractère approprié et l'efficacité de ses politiques et pratiques en matière de placements. On effectue des études périodiques de l'actif et du passif pour s'assurer que la stratégie de placement est adéquate compte tenu des engagements connexes et de la tolérance de Travail sécuritaire NB à l'égard du risque. La dernière étude de l'actif et du passif a été effectuée en 2011.

Les paragraphes qui suivent décrivent l'exposition aux risques financiers et les stratégies d'atténuation des risques de la caisse d'indemnisation.

i) Risque de capitalisation

En vertu de la *Loi sur l'indemnisation des pompiers*, un niveau de capitalisation minimum de 100 % est exigé, avec toute insuffisance devant être récupérée sur une période de 20 ans. Le revenu des cotisations qui est tiré pendant une année auprès des municipalités, des communautés rurales et des districts de services locaux peut comprendre un montant ou en être réduit afin de permettre à la caisse d'indemnisation établie en vertu de la *Loi sur l'indemnisation des pompiers* d'atteindre ses besoins de capitalisation. Cependant, de 2011 à 2014, la cotisation annuelle demandée pour chaque personne ne peut être supérieure à 444 \$.

FINANCIAL STATEMENTS

Firefighters' Compensation Act Disability Fund

Notes to Financial Statements
December 31, 2011

6. FINANCIAL RISK MANAGEMENT (continued)

ii) Market risk

The Disability Fund invests in publicly traded equities listed on domestic and foreign exchanges, bonds traded over-the-counter through broker-dealers, and Canadian commercial real estate held via pooled funds. These securities are affected by fluctuations in market prices. Such fluctuations are subject to economic factors and other fluctuations in domestic and global capital markets, as well as risks specific to issuers, which may affect the market value of individual securities. Policy guidelines have been established to ensure that the Disability Fund's investments are diversified by issuer, industry and geographic location.

The table below presents the estimated effect of a reasonably possible¹ adverse change in the key risk variable – the market benchmark – for each of the equity mandates in the Disability Fund's investment portfolio.

	2011 (000s)		2010 (000s)	
	1 std dev	2 std dev	1 std dev	2 std dev
Canadian Equities				
% change in market benchmark ²	(14.4%)	(28.9%)	(15.4%)	(30.7%)
Canadian portfolio – impact on surplus/deficit	\$ (55)	\$ (110)	\$ (34)	\$ (68)
U.S. Equities				
% change in market benchmark ³	(12.6%)	(25.3%)	(13.3%)	(26.6%)
U.S. portfolio – impact on surplus/deficit	\$ (50)	\$ (101)	\$ (31)	\$ (62)
International (EAFE) Equities				
% change in market benchmark ⁴	(14.0%)	(27.9%)	(14.3%)	(28.5%)
International portfolio – impact on surplus/deficit	\$ (43)	\$ (85)	\$ (30)	\$ (60)
Emerging Markets Equities				
% change in market benchmark ⁵	(18.7%)	(37.5%)	(19.9%)	(39.7%)
Emerging markets portfolio – impact on surplus/deficit	\$ (12)	\$ (24)	\$ (9)	\$ (17)

¹ Reasonably possible changes are estimated using the historical (10-year) variability of each of the market benchmarks about their respective means. The standard deviation measures the normal variance in a probability distribution. One standard deviation covers 68% of all probable outcomes and two standard deviations covers 95%.

² S&P TSX (Standard & Poor's Toronto Stock Exchange) Capped Composite Index

³ S&P (Standard & Poor's) 500 Index

⁴ MSCI (Morgan Stanley Capital International) EAFE (Europe, Australasia and Far East) Total Return Index

⁵ MSCI EM (Emerging Markets) Total Return Index

ÉTATS FINANCIERS

Caisse d'indemnisation établie en vertu de la Loi sur l'indemnisation des pompiers

Notes afférentes aux états financiers

au 31 décembre 2011

6. GESTION DU RISQUE FINANCIER (suite)

ii) Risque de marché

La caisse d'indemnisation investit dans des actions émises dans le public dans une Bourse nationale ou étrangère; dans des obligations négociées hors cote par l'intermédiaire de maisons de courtage; et dans des biens immobiliers commerciaux canadiens par le biais de fonds communs. Les variations des prix du marché ont un effet sur ces valeurs. De telles variations sont assujetties à des facteurs économiques et à d'autres variations sur les marchés de capitaux canadiens et mondiaux, ainsi qu'à des risques particuliers aux émetteurs, qui pourraient avoir une incidence sur la valeur marchande des valeurs individuelles. Des lignes directrices ont été établies pour assurer que les placements de la caisse d'indemnisation sont diversifiés selon l'émetteur, le secteur d'activité et la région géographique.

Le tableau suivant présente l'effet estimatif d'un changement défavorable raisonnablement possible¹ dans la variable de risque clé, soit le marché de référence, pour chacun des mandats relatifs aux actions dans le portefeuille de placements de la caisse d'indemnisation.

	2011 (en milliers)		2010 (en milliers)	
	1 écart type	2 écarts types	1 écart type	2 écarts types
Actions canadiennes				
Variation en pourcentage dans le marché de référence ²	(14,4 %)	(28,9 %)	(15,4 %)	(30,7 %)
Portefeuille canadien – effet sur l'excédent / le déficit	(55) \$	(110) \$	(34) \$	(68) \$
Actions américaines				
Variation en pourcentage dans le marché de référence ³	(12,6 %)	(25,3 %)	(13,3 %)	(26,6 %)
Portefeuille américain – effet sur l'excédent / le déficit	(50) \$	(101) \$	(31) \$	(62) \$
Actions internationales (EAFE)				
Variation en pourcentage dans le marché de référence ⁴	(14,0 %)	(27,9 %)	(14,3 %)	(28,5 %)
Portefeuille international – effet sur l'excédent / le déficit	(43) \$	(85) \$	(30) \$	(60) \$
Actions des marchés naissants				
Variation en pourcentage dans le marché de référence ⁵	(18,7 %)	(37,5 %)	(19,9 %)	(39,7 %)
Actions des marchés naissants – effet sur l'excédent / le déficit	(12) \$	(24) \$	(9) \$	(17) \$

¹ Les changements raisonnablement possibles sont estimés à l'aide de la variabilité historique (10 ans) pour chacun des marchés de référence selon leur moyenne respective.

L'écart type mesure l'écart normal dans une distribution de probabilités. Un écart type couvre 68 % de tous les résultats probables et deux écarts types en couvrent 95 %.

² Indice composé plafonné du S&P TSX (Standard and Poor's et Toronto Stock Exchange).

³ Indice S&P (Standard and Poor's) 500.

⁴ Indice de rendement global MSCI (Morgan Stanley Capital International) EAFE (Europe, Australasie et Extrême-Orient).

⁵ Indice de rendement global MSCI EM (marchés naissants).

FINANCIAL STATEMENTS

Firefighters' Compensation Act Disability Fund

Notes to Financial Statements
December 31, 2011

6. FINANCIAL RISK MANAGEMENT (continued)

iii) Foreign currency risk

The Disability Fund has certain investments denominated in foreign currencies. Currency risk is the risk that the value of these investments will fluctuate due to changes in foreign exchange rates. The Disability Fund's most significant currency exposure is to the U.S. dollar, the euro, the Japanese yen and the British pound. At December 31, 2011, the Disability Fund had U.S. dollar-denominated holdings of \$397,000 (2010 – \$244,000), euro-denominated holdings of \$94,000 (2010 – \$61,000), Japanese yen-denominated holdings of \$73,000 (2010 – \$43,000) and British pound-denominated holdings of \$85,000 (2010 – \$49,000).

For its U.S. and non-North American equities, the Disability Fund has adopted a policy to hedge 50% of its developed market foreign currency exposure using forward foreign exchange contracts. Forward foreign exchange contracts are agreements to exchange an amount of one currency for another at a future date and at a set price, agreed upon at the contract's inception.

The fair value of these financial instruments will change in response to changes in the foreign exchange rates of the currencies involved in the contracts. The notional amounts in forward foreign exchange contracts are the contractual amounts on which payments are made. These notional amounts have been converted into Canadian dollars at the contractual exchange rates in effect at the inception of the contracts. Outstanding contracts from 2011 mature in the first 30 days of 2012.

At December 31, 2011, the notional value of outstanding forward foreign exchange contracts was \$369,000 (2010 – \$214,000). The fair value of these contracts was \$7,000 (2010 – \$6,000). Unrealized gains on forward foreign exchange contracts of \$7,000 (2010 – \$6,000) were included in investment income.

The table below presents how the surplus/deficit would be affected by a reasonably possible annual change in the Canadian/US dollar, Canadian/euro, Canadian/Japanese yen and Canadian/British pound exchange rates. The impact on the surplus/deficit is shown net of the currency hedges in place at year-end:

	2011 (000s)	2010 (000s)
	<u>Impact on surplus/deficit</u>	<u>Impact on surplus/deficit</u>
15% appreciation in the Canadian dollar		
CAD/USD	\$ (26)	\$ (17)
CAD/EURO	(6)	(4)
CAD/YEN	(5)	(3)
CAD/POUND	(6)	(4)

ÉTATS FINANCIERS

Caisse d'indemnisation établie en vertu de la Loi sur l'indemnisation des pompiers

Notes afférentes aux états financiers
au 31 décembre 2011

6. GESTION DU RISQUE FINANCIER (suite)

iii) Risque de change

La caisse d'indemnisation a certains placements libellés en devises. Le risque de change représente le risque que la valeur de ces placements fluctuera en raison des variations des cours des devises étrangères. Le risque de change le plus important de la caisse d'indemnisation est face au dollar américain, à l'euro, au yen et à la livre sterling. Au 31 décembre 2011, la caisse d'indemnisation avait des avoirs libellés en dollars américains se chiffrant à 397 000 \$ (2010 – 244 000 \$); en euros s'élevant à 94 000 \$ (2010 – 61 000 \$); en yens se chiffrant à 73 000 \$ (2010 – 43 000 \$); et en livres sterling s'élevant à 85 000 \$ (2010 – 49 000 \$).

Pour ses actions américaines et non nord-américaines, la caisse d'indemnisation a adopté une politique visant à couvrir 50 % de son risque de change de marchés développés au moyen de contrats de change à terme. Ces contrats visent l'échange d'une monnaie contre une autre à une date ultérieure et à un taux établi, convenu au moment du contrat.

La juste valeur de ces instruments financiers variera en fonction des changements au niveau des taux de change de la devise faisant l'objet des contrats. Les montants nominaux de référence des contrats de change à terme sont les montants contractuels à partir desquels les paiements sont faits. Ces montants nominaux de référence ont été convertis en dollars canadiens aux taux de change contractuels en vigueur au moment de la prise d'effet des contrats. Les contrats en vigueur en 2011 viennent à échéance au cours des 30 premiers jours de 2012.

Au 31 décembre 2011, la valeur nominale des contrats de change à terme en vigueur se chiffrait à 369 000 \$ (2010 – 214 000 \$). La juste valeur de ces contrats se chiffrait à 7 000 \$ (2010 – 6 000 \$). Les gains non matérialisés sur les contrats de change à terme en attente de 7 000 \$ (2010 – 6 000 \$) ont été comptabilisés dans le revenu de placements.

Le tableau suivant présente l'effet qu'aurait un changement annuel raisonnablement possible au niveau des taux de change du dollar canadien / américain, du dollar canadien / de l'euro, du dollar canadien / du yen et du dollar canadien / de la livre sterling sur l'excédent / le déficit. L'effet sur l'excédent / le déficit est présenté net des couvertures de change à la fin de l'exercice :

	2011 (en milliers)	2010 (en milliers)
	<u>Effet sur l'excédent / le déficit</u>	<u>Effet sur l'excédent / le déficit</u>
Appréciation de 15 % du dollar canadien		
CAD / USD	(26) \$	(17) \$
CAD / EURO	(6) \$	(4) \$
CAD / YEN	(5) \$	(3) \$
CAD / LIVRE STERLING	(6) \$	(4) \$

FINANCIAL STATEMENTS

Firefighters' Compensation Act Disability Fund

Notes to Financial Statements
December 31, 2011

6. FINANCIAL RISK MANAGEMENT (continued)

iv) Credit risk

Credit risk on fixed-term or money market investments or forward foreign exchange contracts arises from the possibility that the counterparty to an instrument fails to meet its obligation to the Disability Fund. The maximum exposure to credit risk is determined by the fair value of these financial instruments. Policy guidelines have been established to ensure the Disability Fund holds corporate fixed-term investments with a credit rating of A or higher, and Canadian federal or provincial government fixed-term investments with a credit rating of BBB or higher. The Disability Fund may only invest in money market instruments that are provincially or federally guaranteed or are guaranteed by one of the five largest Canadian chartered banks. Counterparties to forward foreign exchange contracts must have a credit rating of at least AA-

The table below summarizes the fixed term investments by credit rating.

Credit Rating*	2011		2010	
	Fair Value (000s)	% of Total Fixed-Term Investments	Fair Value (000s)	% of Total Fixed-Term Investments
AAA	\$ 397	52.33	\$ 193	54.15
AA	166	21.90	76	21.22
A	194	25.64	88	24.63
BBB	1	0.13	—	—
Total	\$ 758	100.00	\$ 357	100.00

* Credit ratings are obtained from Standard & Poor's, Moody's or DBRS ratings

v) Inflation risk

Inflation risk is the risk that a general increase in price level may result in loss of future purchasing power for current monetary assets.

To mitigate the effect of inflation on the Disability Fund's future liabilities, the portfolio holds inflation-sensitive investments, such as real return bonds and real estate. Canadian real return bonds are indexed to the annual change in the Canadian consumer price index. The table included in the interest rate section on page 60 presents the remaining term to maturity of the conventional and real return bond portfolio.

ÉTATS FINANCIERS

Caisse d'indemnisation établie en vertu de la Loi sur l'indemnisation des pompiers

Notes afférentes aux états financiers

au 31 décembre 2011

6. GESTION DU RISQUE FINANCIER (suite)

iv) Risque de crédit

Le risque de crédit sur les placements à échéance fixe, les instruments du marché monétaire ou les contrats de change à terme se pose en raison de la possibilité que la contrepartie à un instrument manque à son obligation envers la caisse d'indemnisation. L'exposition maximum au risque de crédit est déterminée par la juste valeur de ces instruments financiers. Des lignes directrices ont été établies dans une politique pour s'assurer que la caisse d'indemnisation détient des placements à échéance fixe émis par les sociétés présentant une cote de crédit de « A » ou plus ainsi que des placements à échéance fixe des gouvernements fédéral et provinciaux du Canada présentant une cote de crédit de « BBB » ou plus. La caisse d'indemnisation ne peut investir que dans des instruments du marché monétaire qui sont garantis au niveau provincial ou fédéral, ou sont garantis par l'une des cinq principales banques à charte canadiennes. Les contreparties aux contrats de change à terme doivent avoir une cote d'au moins « AA- ».

Le tableau suivant résume les placements à échéance fixe selon la cote de crédit.

	2011		2010	
	Juste valeur (en milliers)	Pourcentage du total des placements à échéance fixe	Juste valeur (en milliers)	Pourcentage du total des placements à échéance fixe
Cote de crédit*				
AAA	397 \$	52,33	193 \$	54,15
AA	166	21,90	76	21,22
A	194	25,64	88	24,63
BBB	1	0,13	—	—
Total	758 \$	100,00	357 \$	100,00

*Les cotes de crédit sont obtenues à partir des cotes de Standard & Poor's, de Moody's ou du Dominion Bond Rating Service.

v) Risque d'inflation

Le risque d'inflation représente le risque que l'augmentation générale du niveau des prix puisse résulter en une perte du pouvoir d'achat futur des actifs monétaires actuels.

Pour atténuer l'effet de l'inflation sur les engagements futurs de la caisse d'indemnisation, le portefeuille détient des placements sensibles aux effets de l'inflation, comme des obligations à rendement réel et des biens immobiliers. Les obligations canadiennes à rendement réel sont indexées selon la variation annuelle de l'indice des prix à la consommation du Canada. Le tableau compris dans la section sur les taux d'intérêt à la page 61 présente la période qui reste jusqu'à l'échéance du portefeuille d'obligations à rendement réel et ordinaires.

FINANCIAL STATEMENTS

Firefighters' Compensation Act Disability Fund

Notes to Financial Statements
December 31, 2011

6. FINANCIAL RISK MANAGEMENT (continued)

vi) Interest rate risk

Future changes in the prevailing level of interest rates will affect the fair value of the fixed-term investments.

The table below presents the remaining term to maturity of the Disability Fund's portion of the outstanding fixed-term investments, some of which are held in pooled funds.

	Remaining Term To Maturity (000s)				Total 2011	Total 2010
	Within 1 Year	Over 1 Year to 5 Years	Over 5 Years			
Canadian real return bonds (fair value)	\$ (4)	\$ 1	\$ 131	\$	128	\$ 60
Canadian conventional bonds (fair value)	(4)	185	449		630	297
	\$ (8)	\$ 186	\$ 580	\$	758	\$ 357

The average effective real yield of the real return bonds is 0.26% (2010 – 1.10%) per annum based on market value. The average effective yield of the conventional bonds is 2.55% (2010 – 3.37%) per annum based on market value.

As of December 31, 2011, had the prevailing interest rate changed by 1%, assuming a parallel shift in the yield curve, with all other variables held constant, the value of the Canadian conventional bonds would have increased or decreased by \$54,000 (2010 – \$23,000), approximately 8.54% (2010 – 7.90%) of their fair value.

As of December 31, 2011, had the prevailing real interest rate changed by 1%, assuming a parallel shift in the yield curve, with all other variables held constant, the value of the Canadian real return bonds would have increased or decreased by \$22,000 (2010 – \$10,000), approximately 17.13% (2010 – 16.74%) of their fair value.

The sensitivity to interest rate changes was estimated using the weighted average duration of the bond portfolios.

ÉTATS FINANCIERS

Caisse d'indemnisation établie en vertu de la Loi sur l'indemnisation des pompiers

Notes afférentes aux états financiers
au 31 décembre 2011

6. GESTION DU RISQUE FINANCIER (suite)

vi) Risque de taux d'intérêt

Les variations futures du niveau des taux d'intérêt auront un effet sur la juste valeur des placements à échéance fixe.

Le tableau suivant présente la période qui reste jusqu'à l'échéance de la part des placements à échéance fixe en cours de la caisse d'indemnisation, dont certains sont détenus dans les fonds en gestion commune.

	Période qui reste jusqu'à l'échéance (en milliers)			Total 2011	Total 2010
	Un an ou moins	Plus d'un an et moins de cinq ans	Cinq ans ou plus		
Obligations canadiennes à rendement réel (juste valeur)	(4) \$	1 \$	131 \$	128 \$	60 \$
Obligations canadiennes ordinaires (juste valeur)	(4)	185	449	630	297
	(8) \$	186 \$	580 \$	758 \$	357 \$

Le rendement effectif moyen des obligations à rendement réel se chiffre à 0,26 % (2010 – 1,10 %) par année selon la valeur marchande. Le rendement effectif moyen des obligations ordinaires est de 2,55 % (2010 – 3,37 %) par année selon la valeur marchande.

Au 31 décembre 2011, si le taux d'intérêt en vigueur avait varié de 1 %, en supposant un déplacement parallèle de la courbe des rendements, toutes les autres variables étant constantes, la valeur des obligations canadiennes ordinaires aurait augmenté ou diminué de 54 000 \$ (2010 – 23 000 \$), soit environ 8,54 % (2010 – 7,90 %) de leur juste valeur.

Au 31 décembre 2011, si le taux d'intérêt réel en vigueur avait varié de 1 %, en supposant un déplacement parallèle de la courbe des rendements, toutes les autres variables étant constantes, la valeur des obligations canadiennes à rendement réel aurait augmenté ou diminué de 22 000 \$ (2010 – 10 000 \$), soit environ 17,13 % (2010 – 16,74 %) de leur juste valeur.

La sensibilité aux changements au niveau du taux d'intérêt a été estimée en se servant de la durée moyenne pondérée des portefeuilles d'obligations.

FINANCIAL STATEMENTS

Firefighters' Compensation Act Disability Fund

Notes to Financial Statements
December 31, 2011

7. CAPITAL ASSETS

	Computer software and hardware (000s)	2011 Total (000s)	2010 Total (000s)
Cost			
Balance at January 1	\$ 68	\$ 68	\$ 28
Revaluation adjustment	—	—	—
Additions	—	—	40
Disposals	—	—	—
Balance at December 31	\$ 68	\$ 68	\$ 68
Accumulated Depreciation			
Balance at January 1	\$ 21	\$ 21	\$ 5
Revaluation adjustment	—	—	—
Depreciation	22	22	16
Disposals	—	—	—
Balance at December 31	\$ 43	\$ 43	\$ 21
Carrying amounts			
At January 1	\$ 47	\$ 47	\$ 23
At December 31	\$ 25	\$ 25	\$ 47

ÉTATS FINANCIERS

Caisse d'indemnisation établie en vertu de la Loi sur l'indemnisation des pompiers

Notes afférentes aux états financiers
au 31 décembre 2011

7. IMMOBILISATIONS

	Logiciels et matériel informatique (en milliers)	Total 2011 (en milliers)	Total 2010 (en milliers)
Coût			
Solde au 1 ^{er} janvier	68 \$	68 \$	28 \$
Ajustement lié à la réévaluation	—	—	—
Ajouts	—	—	40
Sorties	—	—	—
Solde au 31 décembre	68 \$	68 \$	68 \$
Amortissement cumulé			
Solde au 1 ^{er} janvier	21 \$	21 \$	5 \$
Ajustement lié à la réévaluation	—	—	—
Amortissement	22	22	16
Sorties	—	—	—
Solde au 31 décembre	43 \$	43 \$	21 \$
Valeurs comptables			
Au 1 ^{er} janvier	47 \$	47 \$	23 \$
Au 31 décembre	25 \$	25 \$	47 \$

FINANCIAL STATEMENTS

Firefighters' Compensation Act Disability Fund

Notes to Financial Statements
December 31, 2011

8. BENEFITS LIABILITIES

i) Continuity schedule	2011 (000s)					2010 (000s)
	Short-term disability and rehabilitation	Long-term benefits	Survivor benefits	Health care	Total	Total
Balance, beginning of year	\$ 901	\$ 3,063	\$ 4,275	\$ 7,055	\$ 15,294	\$ 14,877
Add claims costs incurred:						
Current year injuries	43	145	201	246	635	1,018
Prior years' injuries	146	160	653	56	1,015	(408)
	189	305	854	302	1,650	610
Less claims payments made:						
Current year injuries	—	—	—	—	—	69
Prior years' injuries	20	19	29	3	71	124
	20	19	29	3	71	193
Balance, end of year	\$ 1,070	\$ 3,349	\$ 5,100	\$ 7,354	\$ 16,873	\$ 15,294

ii) Current year injuries

	2011 (000s)			2010 (000s)		
	Claims payments	Present value of expected future costs	Claims costs incurred	Claims payments	Present value of expected future costs	Claims costs incurred
Short-term disability and rehabilitation	\$ —	\$ 43	\$ 43	\$ —	\$ 63	\$ 63
Long-term disability	—	145	145	56	215	271
Survivor benefits	—	201	201	5	295	300
Health care	—	246	246	8	376	384
	\$ —	\$ 635	\$ 635	\$ 69	\$ 949	\$ 1,018

ÉTATS FINANCIERS

Caisse d'indemnisation établie en vertu de la Loi sur l'indemnisation des pompiers

Notes afférentes aux états financiers
au 31 décembre 2011

8. ENGAGEMENTS AU TITRE DES PRESTATIONS

i) Historique	2011 (en milliers)					2010 (en milliers)
	Invalidité à court terme et réadaptation	Prestations à long terme	Prestations de survivant	Assistance médicale	Total	Total
Solde, début de l'exercice	901 \$	3 063 \$	4 275 \$	7 055 \$	15 294 \$	14 877 \$
Plus : Frais engagés au titre des réclamations :						
Accidents de l'exercice courant	43	145	201	246	635	1 018
Accidents des exercices antérieurs	146	160	653	56	1 015	(408)
	189	305	854	302	1 650	610
Moins : Paiements effectués au titre des réclamations :						
Accidents de l'exercice courant	—	—	—	—	—	69
Accidents des exercices antérieurs	20	19	29	3	71	124
	20	19	29	3	71	193
Solde, fin de l'exercice	1 070 \$	3 349 \$	5 100 \$	7 354 \$	16 873 \$	15 294 \$

ii) Accidents de l'exercice courant

	2011 (en milliers)			2010 (en milliers)		
	Paiements au titre des réclamations	Valeur actualisée des frais futurs prévus	Frais engagés au titre des réclamations	Paiements au titre des réclamations	Valeur actualisée des frais futurs prévus	Frais engagés au titre des réclamations
Invalidité à court terme et réadaptation	— \$	43 \$	43 \$	— \$	63 \$	63 \$
Invalidité à long terme	—	145	145	56	215	271
Prestations de survivant	—	201	201	5	295	300
Assistance médicale	—	246	246	8	376	384
	— \$	635 \$	635 \$	69 \$	949 \$	1 018 \$

FINANCIAL STATEMENTS

Firefighters' Compensation Act Disability Fund

Notes to Financial Statements
December 31, 2011

8. BENEFITS LIABILITIES (continued)

iii) Reconciliation of movement in benefits liabilities

	2011 (000s)	2010 (000s)
Balance, beginning of year	\$ 15,294	\$ 14,877
Add (deduct) changes in liabilities		
Provision for future costs of new injuries	551	521
Interest on liability	1,126	1,089
Payments and other transactions	(71)	(193)
	<u>1,606</u>	<u>1,417</u>
Claims experience (gains) losses		
Adjustment for new data	84	429
Other experience (gains) losses	(111)	(1,429)
	<u>(27)</u>	<u>(1,000)</u>
Balance, end of year	<u>\$ 16,873</u>	<u>\$ 15,294</u>

9. ADMINISTRATION

	2011 (000s)	2010 (000s)
Depreciation	\$ 22	\$ 16
Administration fees	57	119
	<u>\$ 79</u>	<u>\$ 135</u>

10. EVENTS AFTER THE REPORTING DATE

There have been no events after the reporting date that would have a material effect on the Disability Fund's financial statements at December 31, 2011.

ÉTATS FINANCIERS

Caisse d'indemnisation établie en vertu de la Loi sur l'indemnisation des pompiers

Notes afférentes aux états financiers
au 31 décembre 2011

8. ENGAGEMENTS AU TITRE DES PRESTATIONS (suite)

iii) Rapprochement de la variation au niveau des engagements au titre des prestations

	2011 (en milliers)	2010 (en milliers)
Solde, début de l'exercice	15 294 \$	14 877 \$
Ajouter (déduire) les variations au niveau du passif		
Provision pour les coûts futurs de nouvelles blessures	551	521
Intérêt sur le passif	1 126	1 089
Paielements et autres transactions	(71)	(193)
	<u>1 606</u>	<u>1 417</u>
(Gains) pertes actuariels au niveau des réclamations		
Ajustement pour refléter de nouvelles données	84	429
Autres pertes (gains) actuariels	(111)	(1 429)
	<u>(27)</u>	<u>(1 000)</u>
Solde, fin de l'exercice	<u>16 873 \$</u>	<u>15 294 \$</u>

9. ADMINISTRATION

	2011 (en milliers)	2010 (en milliers)
Amortissement	22 \$	16 \$
Frais d'administration	57	119
	<u>79 \$</u>	<u>135 \$</u>

10. ÉVÉNEMENTS APRÈS LA DATE DE CLÔTURE

Aucun événement n'a eu lieu après la date de clôture qui aurait pu avoir un effet important sur les états financiers de la caisse d'indemnisation au 31 décembre 2011.

HISTORICAL FINANCIAL STATEMENTS (UNAUDITED)

Balance Sheet

As at December 31

	2011	2010	2009
	(000s)	(000s)	(000s)
ASSETS			
Cash and short-term investments	\$ 887	\$ 138	\$ –
Investments	2,293	1,219	–
Capital assets	25	47	23
	\$ 3,205	\$ 1,404	\$ 23
LIABILITIES AND FUND BALANCE			
Payables and accruals	\$ 50	\$ 36	\$ 204
Benefits liabilities	16,873	15,294	14,877
Total liabilities	16,923	15,330	15,081
Fund balance	(13,718)	(13,926)	(15,058)
	\$ 3,205	\$ 1,404	\$ 23

ÉTATS FINANCIERS HISTORIQUES (NON VÉRIFIÉS)

Bilan

au 31 décembre

	2011 (en milliers)	2010 (en milliers)	2009 (en milliers)
ACTIF			
Encaisse et placements à court terme	887 \$	138 \$	– \$
Placements	2 293	1 219	–
Immobilisations	25	47	23
	3 205 \$	1 404 \$	23 \$
PASSIF ET SOLDE DU FONDS			
Comptes fournisseurs et frais courus	50 \$	36 \$	204 \$
Engagements au titre des prestations	16 873	15 294	14 877
Total du passif	16 923	15 330	15 081
Solde du fonds	(13 718)	(13 926)	(15 058)
	3 205 \$	1 404 \$	23 \$

HISTORICAL FINANCIAL STATEMENTS (UNAUDITED)

Statement of Operations and Fund Balance For the year ended December 31

	2011 (000s)	2010 (000s)	2009 (000s)
INCOME			
Assessments	\$ 1,849	\$ 1,836	\$ –
Investments	88	41	–
	1,937	1,877	–
EXPENSES			
Claims costs incurred			
Short-term disability and rehabilitation	189	37	916
Long-term disability	305	103	3,100
Survivor benefits	854	140	4,219
Health care	302	330	6,746
	1,650	610	14,981
Administration	79	135	77
Total expenses	1,729	745	15,058
Excess of income over (expenses) for the year	208	1,132	(15,058)
Fund balance, beginning of year	(13,926)	(15,058)	–
Fund balance, end of year	\$ (13,718)	\$ (13,926)	\$ (15,058)

ÉTATS FINANCIERS HISTORIQUES (NON VÉRIFIÉS)

Résultats d'exploitation et solde du fonds

Exercice terminé le 31 décembre

	2011 (en milliers)	2010 (en milliers)	2009 (en milliers)
REVENUS			
Cotisations	1 849 \$	1 836 \$	– \$
Placements	88	41	–
	1 937	1 877	–
DÉPENSES			
Frais engagés au titre des réclamations			
Invalidité à court terme et réadaptation	189	37	916
Invalidité à long terme	305	103	3 100
Prestations de survivant	854	140	4 219
Assistance médicale	302	330	6 746
	1 650	610	14 981
Administration	79	135	77
Total des dépenses	1 729	745	15 058
Excédent des revenus sur les (dépenses) pour l'exercice	208	1 132	(15 058)
Solde du fonds, début de l'exercice	(13 926)	(15 058)	–
Solde du fonds, fin de l'exercice	(13 718) \$	(13 926) \$	(15 058) \$

CONTACT INFORMATION

MAILING ADDRESS

WorkSafeNB
1 Portland Street
P.O. Box 160
Saint John, N.B. E2L 3X9

Head Office, Assessment Services, Claims Inquiry

Tel: 506 632-2200

Toll-free: 1 800 222-9775

Toll-free fax for claims: 1 888 629-4722

www.worksafenb.ca

COMMUNIQUEZ AVEC NOUS

ADRESSE POSTALE

Travail sécuritaire NB
1, rue Portland
Case postale 160
Saint John (N.-B.) E2L 3X9

Bureau principal, Services des cotisations et Unité d'information

N° de téléphone : 506 632-2200

N° sans frais : 1 800 222-9775

N° de télécopieur sans frais (Réclamations) : 1 888 629-4722

www.travailsecuritairenb.ca

